

RÉSUMÉ DE NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) DU PROJET DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES D'ELEVAGE DANS LES PREFECTURES DE KOUROUSSA (Commune Rurale de Cisséla, de Komolakoura, de Baro et de Doura), DE MANDIANA (Commune Rurale de Kiniéran, de Koundian et de Morodou), DE SIGUIRI (Commune Urbaine Siguiri, Commune Rurale de Franwalia, de Bankon) ET DE DINGUIRAYE (Commune Urbaine de Dinguiraye, Commune de Lansanayah et de Diatifère)

Titre du projet : Programme Intégré de Développement et d'Adaptions au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC-BN)

Numéro du projet : P-Z1-C00-067

Pays : Guinée

Division : AHAI

Source de Financement : Banque Africaine du Développement (BAD)

I. INTRODUCTION :

Le projet est classé à la catégorie environnementale 2 des procédures d'évaluation environnementale de la Guinée. En conséquence, une notice d'impact environnemental et sociale (NIES) doit être élaboré dans le cadre de sa préparation. Le résumé de NIES présente la description du projet, le cadre légal et réglementaire, la situation de référence, les impacts potentiels, les mesures d'atténuation, les mesures de renforcement des capacités et le coût de la mise en œuvre.

II. BREVE DESCRIPTION DU PROJET

Le fleuve Niger dont le bassin est partagé par neuf (09) États d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad), revêt une importance capitale pour les populations riveraines et les économies des pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN); il remplit de multiples fonctions vitales tant pour l'alimentation en eau que pour le développement de nombreuses activités économiques (agriculture, élevage, sylviculture, pêche, industrie, mines, énergie, navigation, tourisme, artisanat...).

L'aridification du climat et la diminution des débits observés des cours d'eau du bassin depuis plusieurs décennies, associées localement à une pression foncière ont fortement contribué à la dégradation généralisée des ressources naturelles, à la destruction du couvert végétal et à l'aggravation de l'érosion hydrique et éolienne ainsi que de l'ensablement des cours d'eau.

Pour une meilleure gestion de ce bassin fluvial intégrateur, il s'est imposé la nécessité de mettre en place des mécanismes efficaces et durables.

C'est pourquoi, le Programme Intégré de Développement et d'Adaptions au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC-BN) a pour objectif de contribuer durablement à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'augmentation des revenus des acteurs des communautés riveraines. Ce programme inclut l'amélioration des

conditions de déplacement des personnes et leurs biens comme une alternative leur permettant une meilleure adaptation au changement climatique.

III. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1. Cadre juridique national

Les travaux/activités du sous-projet seront réalisés en conformité avec la réglementation nationale notamment :

- Loi L/2019/0034/AN/ du 04 juillet 2019 portant Code de l'environnement ;
- Loi L/214/072/CNT du 10 janvier 2014 portant Code de travail ;
- L/2017/040/AN du 26 mai 2017 portant Code révisé des collectivités locales (2006 et révisé en 2017) ;
- L/97/021/AN du 19 juin 1997 portant Code de la santé publique, etc.

L'un des textes fondamentaux d'application du **Décret D/2019/221/PRG/SGG** est l'arrêté **A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG** du 5 Mai 2023, **portant procédure administrative d'évaluations environnementales** qui stipule (en son **article 3**) en ce qui concerne l'**EIES** : l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) est une procédure administrative et technique qui permet l'identification, l'examen et l'évaluation préalable des impacts potentiels positifs et négatifs qu'une activité ou qu'un sous-projet envisagé peut avoir sur son milieu d'insertion.

D'après l'annexe de l'Arrêté 1595, le sous-projet construction des infrastructures d'élevage est classé dans la catégorie B donc assujetti à la réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).

3.2. Cadre juridique international

Il faut noter également que la Guinée a signé plusieurs accords et conventions internationaux auxquels le sous-projet devrait se conformer. Le sous-projet étant financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), la mise en œuvre de ses activités doit se conformer aux exigences du système de sauvegardes intégré (SSI) de 2013 de la BAD.

❖ Principales Politiques environnementales et sociales adoptées par la BAD

La BAD a adopté un ensemble de procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES) en 2001 et une politique révisée sur l'environnement en 2004. Ces politiques ont servi de base aux sauvegardes environnementales et sociales actuelles de la Banque, qui énoncent les exigences relatives au niveau approprié d'évaluation environnementale et sociale et aux mesures de gestion visant à atténuer les risques liés aux projets.

❖ Système de Sauvegardes Intégré de la BAD

Le Système de sauvegardes intégré de la BAD (SSI, 2013) vise à :

- o Mieux harmoniser les sauvegardes avec les nouvelles politiques et stratégies de la Banque, y compris la nouvelle stratégie décennale de la Banque (2013-2022) ;
- o Adopter les bonnes pratiques internationales, y compris sur le changement climatique ;
- o Adapter la mise en œuvre des politiques à une gamme évolutive de produits de prêts et de modalités de financement novatrices ;

- Travailler à une meilleure harmonisation des pratiques de sauvegarde parmi les institutions financières multilatérales ;
- Adapter les méthodes de sauvegarde à divers clients ayant des capacités différentes ;
- Améliorer les processus internes et l'affectation des ressources.

Les sauvegardes opérationnelles E&S du SSI la BAD

La mise en œuvre des sous projets de réhabilitation du quai d'accostage déclenchera des systèmes opérationnels de la BAD et :

- SO 1 : Évaluation Environnementale et Sociale,
- SO 2 : Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement des populations et indemnisation
- SO 3 : Biodiversité, Ressources renouvelables et services écosystémiques,
- SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources ;
- SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité.

❖ Principaux accords et conventions internationaux

Ces accords multilatéraux sur l'environnement à prendre en compte durant la mise en œuvre de ce projet sont :

- Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 à Rio de Janeiro, Brésil et entrée en vigueur le 29 décembre 1993 ;
- Convention-cadre sur les changements climatiques adoptés le 9 mai 1992 à New York ;
- Protocole de Kyoto adopté après la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il est entré en vigueur en Février 2005 ;
- Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone entrée en vigueur en septembre 1992 ;
- Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone signé le 16 Septembre 1987 et entré en vigueur le 1er Janvier 1989 ;
- Conventions OIT ratifiées par la Guinée, notamment la Convention 148 sur le milieu du travail (Pollution de l'air, bruit et vibration), la Convention 143 sur les travailleurs migrants, la Convention 100 sur l'égalité de rémunération, la Convention 119 relative à la protection des machines, la Convention 142 sur la mise en valeur des ressources humaines et la Convention relative à la protection de la maternité ;
- Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, adoptée à Alger le 15 septembre 1968, entrée en vigueur le 16 juin 1969. Remplacée par la Convention de Maputo adoptée le 11 Juillet 2003.

Tableau 1 : Les principales conventions liées au sous-projet

Intitulé de la convention	Date de ratification	Objectifs de la Convention	Lien avec le projet
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	Adhésion en juin 1992, entrée en vigueur en Septembre 1992	Cette convention établit un cadre pour la coopération et la formulation des mesures convenues pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant des modifications de la couche d'ozone par les activités humaines.	Les produits et substances qui seront utilisés dans le cadre du sous-projet devront être choisis de sorte à ne pas entraîner davantage de destruction de la couche d'ozone.
Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical	Ratifiée en janvier 1959	Cette convention établit le droit de tous les travailleurs et les employeurs à constituer et à s'affilier à des organisations de leur choix sans autorisation préalable et énonce une série de garanties pour le libre fonctionnement des organisations sans interférence de la part des pouvoirs publics.	Cette convention est indispensable car le sous-projet induit le recrutement des travailleurs dans sa mise en œuvre. Il faudra donc que les organisations des travailleurs bénéficient pleinement du droit syndical. Cette convention permet aux travailleurs des entreprises d'avoir un syndicat pour défendre leurs intérêts
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants	Stockholm, 22 mai 2001	Instrument juridique spécifique visant à limiter les risques que présente le rejet ou l'émission des produits s'accumulant dans les écosystèmes terrestres et aquatiques, et ayant la particularité de pénétrer les êtres humains par la chaîne d'alimentation.	Le sous-projet devra se conformer aux mesures prises allant dans le sens de réduire le volume total des rejets d'origine anthropique.
Convention sur l'élimination de toutes les formes	La Guinée a ratifié la Convention	La Convention doit prendre des mesures immédiates et efficaces	Cette Convention doit être prise en compte car le sous-projet induit

Intitulé de la convention	Date de ratification	Objectifs de la Convention	Lien avec le projet
de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).	le 09 août 1982.	pour assurer l'interdiction et l'élimination des formes de discrimination à l'égard des femmes.	le recrutement des femmes. Cette Convention permet aux femmes de bénéficier des avantages liés au sous-projet sans aucune discrimination.
Convention sur l'âge minimum (âge minimum spécifié : 14 ans)	La Guinée a ratifié la Convention 138 en juin 2003.	La Convention de l'OIT sur l'âge minimum, 1973 (n° 138) fixe à 15 ans l'âge en dessous duquel les enfants ne devraient pas travailler (ou à 14 ans si la situation économique d'un pays le justifie à court terme). Deux ans avant d'atteindre cet âge minimum légal, les enfants peuvent effectuer des « travaux légers », non dangereux, durant un maximum de quatorze heures par semaine, sous réserve qu'ils ne portent pas préjudice à leur scolarité.	Cette Convention doit être prise en compte dans la mise en œuvre du sous-projet pour éviter le recrutement des enfants mineurs pour la réalisation des activités du sous-projet. Cette Convention permet de respecter l'âge minimum de travail.
Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective.	La Guinée a ratifié la Convention en mars 1959.	La Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n°98), prévoit une protection contre la discrimination portant atteinte à la liberté syndicale, établit que toutes les organisations de travailleurs et d'employeurs doivent bénéficier d'une protection contre les actes d'ingérence des uns à l'égard des autres et prévoit des mesures de	Cette Convention est importante car le sous-projet induit le recrutement des travailleurs dans sa mise en œuvre. Le syndicat des travailleurs bénéficiera d'une protection contre forme de discrimination. Cette convention permet aux travailleurs des entreprises d'avoir un syndicat pour défendre leurs intérêts

Intitulé de la convention	Date de ratification	Objectifs de la Convention	Lien avec le projet
		promotion et d'encouragement des négociations collectives.	
Convention sur l'égalité de rémunération.	La Guinée a ratifié cette Convention le 11 août 1967	La Convention met l'accent sur l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale en se référant aux taux de rémunération fixés sans discrimination fondée sur le sexe.	La prise en compte de cette Convention permettra d'appliquer à tous les travailleurs, le principe de l'égalité entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale. Cette Convention d'assurer l'égalité de sexe dans le Elimination salarial à compétences égales.
Convention concernant la discrimination (emploi et profession)	La Guinée a ratifié la Convention 111 en septembre 1960.	La Convention concernant la discrimination (emploi et profession) dispose que les États membres s'engagent à formuler et à appliquer une politique nationale visant à promouvoir, par des méthodes adaptées aux circonstances et aux usages nationaux, l'égalité de chances et de Elimination en matière d'emploi et de profession, afin d'éliminer toute discrimination en cette matière.	Cette Convention est importante dans la mesure où le sous-projet induit le recrutement des travailleurs dans sa mise en œuvre. Il faudra par des méthodes adaptées aux circonstances et aux usages nationaux, l'égalité de chances et de Elimination en matière d'emploi et de profession, afin d'éliminer toute discrimination.

3.3. Cadre institutionnel

Le tableau ci-dessous présente les institutions et leurs rôles dans la mise en œuvre du sous projet

Tableau 2 : institutions et leurs rôles

Entités institutionnelles		Rôles et responsabilités dans l'élaboration et la mise en œuvre de la gestion E&S du Projet
Ministère de l'énergie, de l'hydraulique et des hydrocarbures	Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH)	▪ Promoteur du projet et garant du respect des engagements pris dans l'EIES ▪ Veille à la mise en œuvre des différents PGES des sous-projets ▪ Veille au respect du calendrier de rapportage ▪ Met en place le mécanisme de gestion des plaintes ▪ Veille au processus participatif et à la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes.
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale (AGEE)	▪ Validation des termes de référence de l'EIES ▪ Approbation du rapport EIES ▪ Supervise et contrôle les procédures d'EIES ; ▪ Suivi Environnemental et social de la mise en œuvre du PGES de chantier ▪ Participe au volet de renforcement des capacités ▪ Participe à l'évaluation finale de la mise en œuvre du PGES
	CPSE	▪ Suivi Environnemental et social de la mise en œuvre du PGES de chantier ▪ Participe au volet de renforcement des capacités ▪ Participe à l'évaluation finale de la mise en œuvre du PGES
Ministère de l'élevage	Direction Nationale de la Production Animale	▪ Bénéficiaire du projet et garant du respect des engagements pris dans l'EIES ▪ Veille à la mise en œuvre des différents PGES des sous-projets ▪ Veille au respect du calendrier de rapportage ▪ Met en place le mécanisme de gestion des plaintes ▪ Respect des engagements pris dans l'EIES dans la phase exploitation des sous projets
Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation	Les collectivités locales	▪ Accompagne les campagnes de sensibilisation et d'information sur le projet ▪ Suit l'application des mesures d'atténuation/d'accompagnement ▪ Animation du développement local et la promotion de l'engagement communautaire

Ministère de la santé et de l'Hygiène publique	Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP)	• Contrôle des nuisances sanitaires sur les sites
	Direction Nationale de l'Hygiène Publique	• Accompagnement (formation) des bénéficiaires aux notions d'hygiène publique sur les sites

Sur le plan institutionnel, le cadre institutionnel de mise en œuvre du sous-projet fait intervenir plusieurs acteurs et structures techniques dont les plus significatifs sont :

- L'Unité de Nationale de Coordination du Programme (UNCP) qui garantira l'effectivité de la prise en compte des aspects et des enjeux environnementaux et sociaux dans l'exécution des activités du sous-projet ;
- La Direction Nationale de la pêche Continentale
- L'Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale (AGEE) : qui procédera à l'examen et à l'approbation de la classification environnementale des projets ainsi qu'à l'approbation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES)/Notices d'Impact Environnemental et Sociale (NIES). Il participera aussi au suivi externe ;
- Les structures déconcentrées (, CPSES, Inspection Régionale de la pêche Continentale, la Direction Régionale de l'Hydraulique) qui assureront le suivi de la mise en œuvre des PGES qui découleront des EIES de chaque sous- projet.
- Les organisations de la société civile participeront, en plus de la mobilisation sociale à la sensibilisation des populations et au suivi de la mise en œuvre des PGES.

❖ **Rôles et responsabilités au sein de l'UGP et Dispositif Institutionnel**

L'administration responsable de l'environnement en Guinée est le Ministère de l'Environnement et Développement Durable au sein duquel on retrouve l'Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale (AGEE) et d'autres services tant au niveau central que déconcentré et décentralisé.

❖ **Comités de suivi préfectoraux de Suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (CPSES)**

Le CPSES est créé suivant l'Arrêté N° 2012/8004/MDEEF/Cab/SGG portant, création, attributions et fonctionnement des Comités Préfectoraux de Suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale

Il a pour missions :

d'assurer le suivi et la supervision de la mise en œuvre des Plans Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des projets réalisés dans la préfecture ;

- de tenir des séances de travail sur le suivi des PGES;
- de discuter avec les promoteurs des problèmes liés à la mise en œuvre du ou des PGES de leur ressort;
- de faire, après évaluation, les recommandations nécessaires à l'autorité sur le rapport annuel de la mise en œuvre du PGES.
- Le programme du suivi de la mise en œuvre du PGES est défini par le CPSES selon la pertinence et l'envergure des activités menées par le projet.

Chaque mission du CPSES et/ou de ses Commissions techniques fait l'objet d'un compte rendu formalisé dans un procès-verbal.

L'AGEE assurera le suivi externe de la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale et sera appuyé au niveau local par les comités préfectoraux de suivi environnemental et social des préfectures concernées.

L'Unité de gestion du sous-projet (l'UNCP) sous la supervision du spécialiste en sauvegarde E&S de l'UGP veillera à l'application des mesures contenues dans le PGES du sous-projet par les différentes parties prenantes.

La mission de contrôle a en son sein un socio-environnementaliste qui assurera la surveillance environnementale et sociale qui travaillera en étroite collaboration avec le spécialiste en sauvegarde E&S de l'UGP.

Chaque entreprise mobilisée pour les travaux dans le cadre du sous-projet disposera d'un responsable HSE qui veillera à la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du sous-projet. Il travaillera en étroite collaboration avec la mission de contrôle.

La BAD au cours des missions de supervision veillera la vérification de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes E&S conformément aux exigences du SSI de la Banque.

IV. DESCRIPTION DU SOUS PROJET

La typologie des infrastructures à réaliser se présente comme suit :

o Couloir de vaccination

Au vu du contexte et des habitudes des usagers, le couloir de vaccination sera contigu à un parc d'attente. L'objectif de ce type de clôture est de pouvoir diriger aisément les animaux vers les sorties sans résistance particulière. Quant au couloir, c'est un passage de 80 cm de large et 15 m de long destiné à immobiliser les animaux à être vaccinés. Il sera réalisé en maçonnerie de moellon de 40 cm d'épaisseur.

o Rampe d'accès

Elle est constituée par :

- Un mur en maçonnerie de moellon de 40 cm d'épaisseur ;
- Une rampe en remblai compacté avec une pente de 14% et recouvert par un béton légèrement armé de 10 cm d'épaisseur ;
- Un portail métallique à 2 battants de 2.00 m large.

o Parc de nuit

Le parc de nuit est destiné à recevoir les animaux et se compose essentiellement de :

- Une loge gardien,
- Un enclos destiné à recevoir les animaux,
- De deux (02) abreuvoirs alimentés par une PMH,
- Une latrine pour les usagers et le gardien,
- Des lampadaires solaires pour l'éclairage des installations et
- Un hangar (combrière) pour les usagers.

La conception des nouveaux parcs s'inspire des parcs de nuit existants (Kaboukariah) dans la préfecture de Kouroussa et tient compte des plans types en vigueur à la Direction Nationale des Productions Animales (DNPA).

Les parcs sont prévus pour moins de 400 têtes de bétails par jour. Ils seront construits sur une aire de 2 400 m².

Les parcs de nuit répondront aux critères de sécurité (solidité des enclos, l'agencement des aires prévues pour les transactions et le gardiennage des animaux, la garantie de l'abreuvement etc.) et il y sera construit : un couloir de vaccination et une rampe pour l'embarquement des animaux dans les camions reliés à un parc, des enclos pour faire garder les animaux invalide ou malade, l'approvisionnement en eau avec un système d'exhaure performant. (Voir détails sur le plan du parc de nuit ci-dessous).

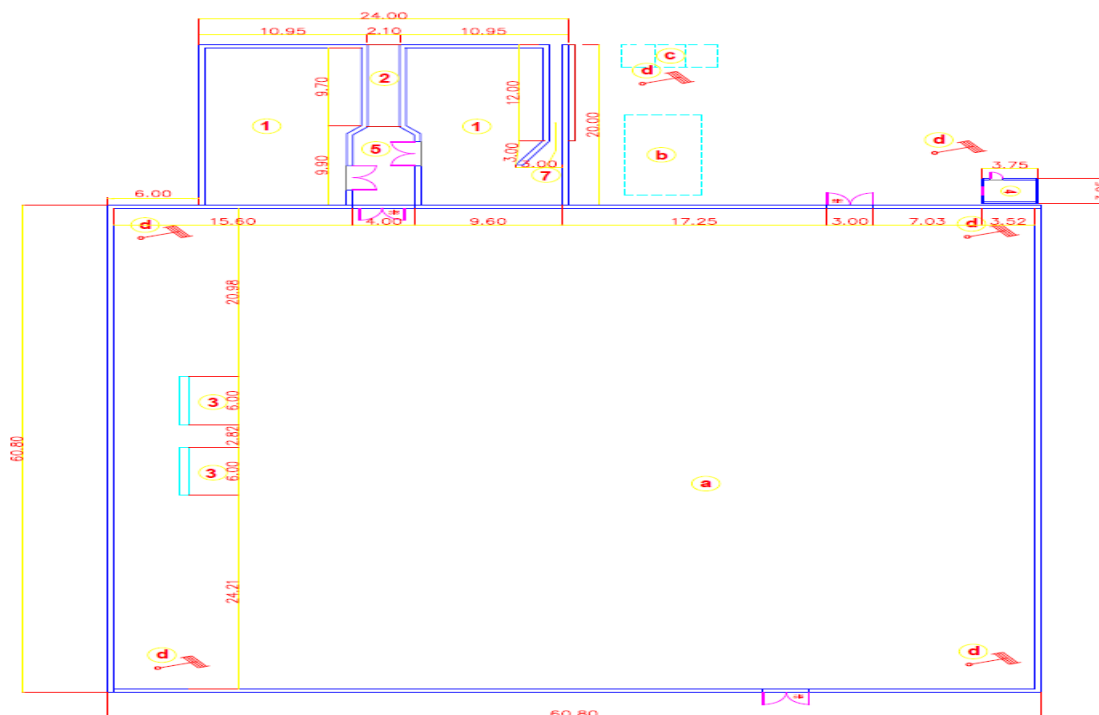


Figure 1 : Plan de masse du parc de nuit source : Groupement SERTAS/CEFCOD/BEDRU Avril 2023

Le parc se compose de :

- Une aire de 2 400 m² pour les bétails ;
- Deux (02) parcs d'attente de 20x11 m ;
- Un hangar de 6x4m ;
- Une (01) rampe d'embarquement de 10 m de long ;
- Un (01) couloir de vaccination de 14 m ;
- Deux (02) abreuvoirs de 6,00 m de long (0,50 m de large et 0,50 m de profondeur),
- Une latrine de 3 cabines ;
- Un loge gardien de 3,75x3,00 m,
- Un (01) forage équipé de pompe à motricité manuelle ;
- Une voie d'accès au parc.

○ **Aire de parc de nuit-clôture**

D'une superficie de 3 600 m² pour les bétails, elle est destinée à abriter les animaux. Dans un souci d'intégration de l'ouvrage dans l'environnement et de fonctionnalité, la clôture a été prévue en structure métallique (Poteau en IPN 100 et des tuyau rond Galva DN 80)

La clôture s'étend sur tout le périmètre et dispose de deux (02) portails métalliques de 3.00 m de large.

Il sera prévu six (06) lampadaires.

- **Parc d'attente avec couloir de vaccination**

D'une superficie de 220 m², entièrement clôturés en maçonnerie de moellon de 40 cm d'épaisseur ou en structure métallique selon la variante. L'objectif de ce type de clôture est de pouvoir diriger aisément les animaux vers les sorties sans résistance particulière.

Ces parcs sont destinés à regrouper les animaux pour être vaccinés.

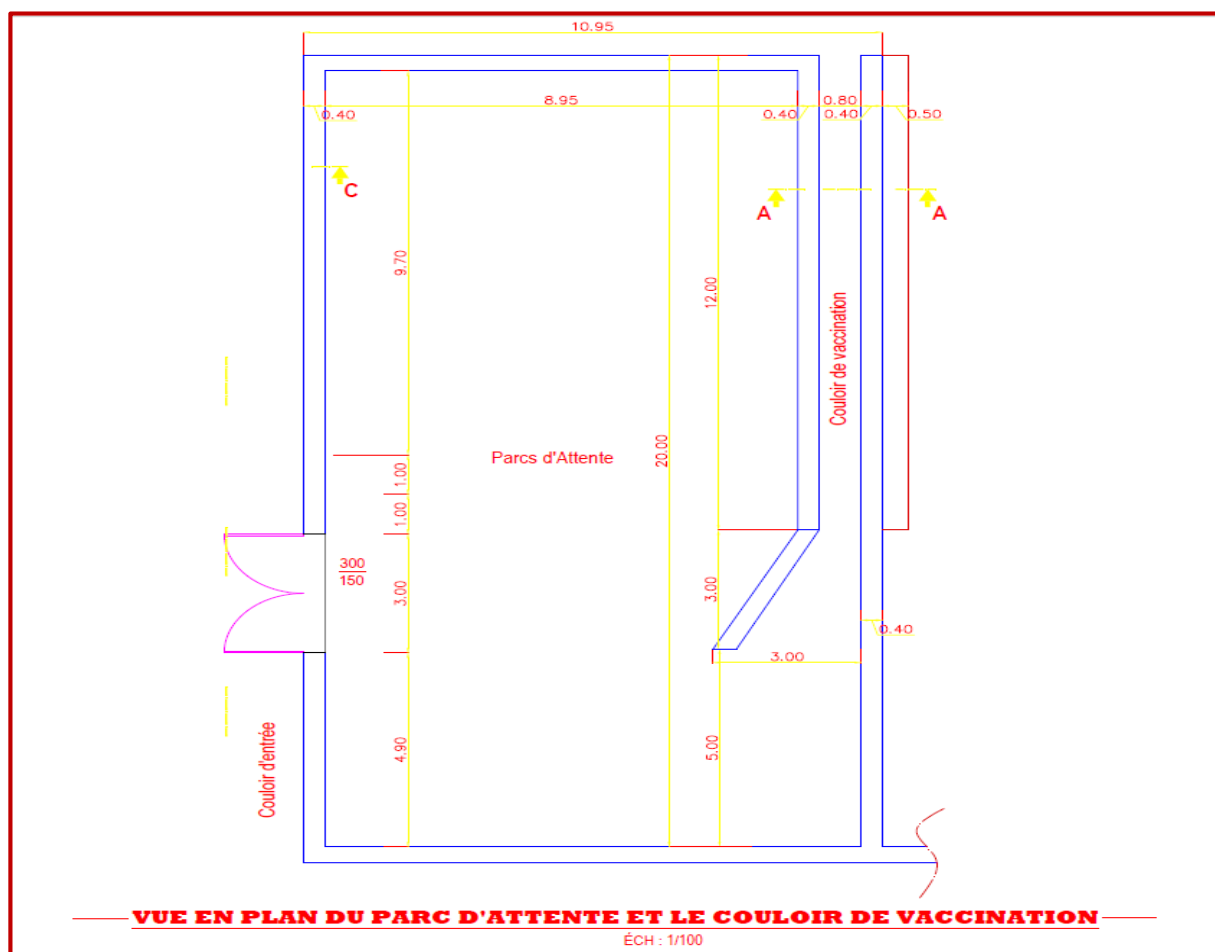


Figure 2 : plan du parc d'attente avec couloir de vaccination, Source : Groupement SERTAS/CEFCOD/BEDRU Avril 2023

- **Parcs d'attente avec rampe d'accès et couloir de vaccination**

Il couvre une superficie de 220 m² chacun (parc d'attente), un couloir de transit de 20x4m et une rampe d'accès de 10,00x2,10m entièrement clôturés en maçonnerie de moellon de 40 cm d'épaisseur ou en structure métallique selon la variante. L'objectif de ce type de clôture est de pouvoir diriger aisément les animaux vers les sorties sans résistance particulière. Ces parcs sont destinés à regrouper les animaux soit en transit pour être embarqués où être vaccinés.

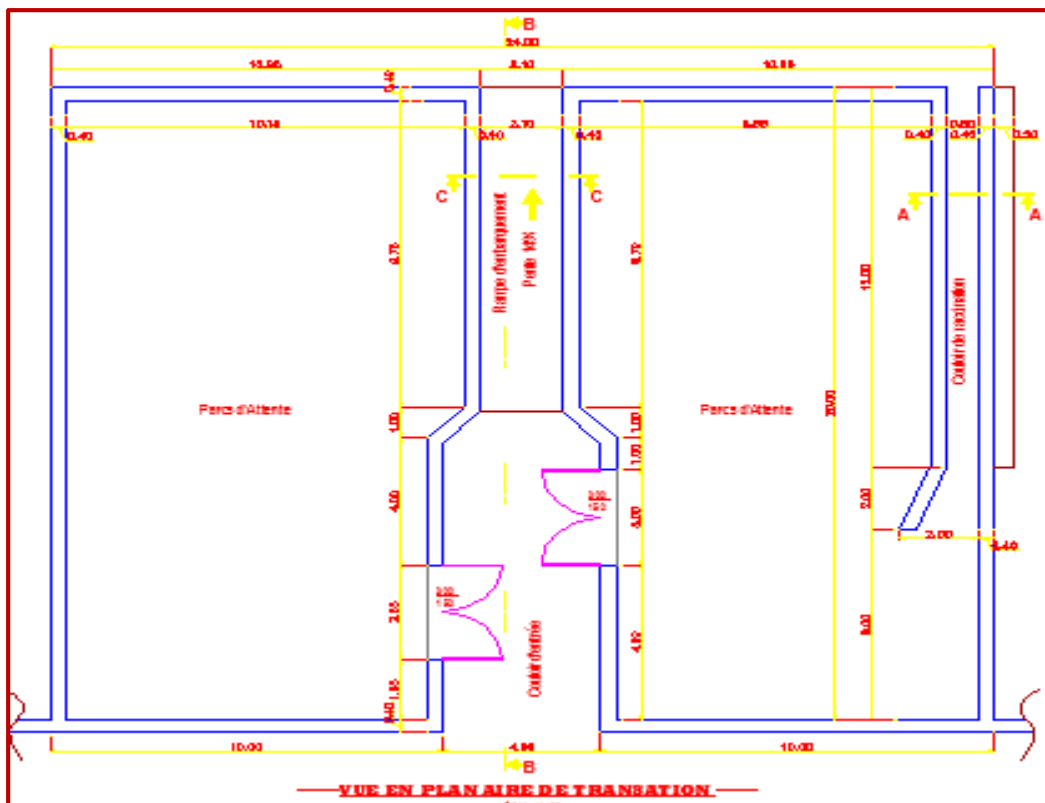


Figure 3 : Parc d'attente, couloir de vaccination et rampe d'embarquement
Source : Groupement SERTAS/CEFCOD/BEDRU Avril 2023

○ Rampe d'embarquement

Disposé au milieu des 2 parcs d'attente, c'est un accès de 2,10 m de large destiné à embarquer les animaux dans les camions de transport. Elle est constituée par :

- Un mur en maçonnerie de moellon de 40 cm d'épaisseur,
- Une rampe en remblai compacté avec une pente de 14% et recouvert par un béton légèrement armé de 15 cm d'épaisseur,
- Un portail métallique à 2 battants de 2.00 m large.

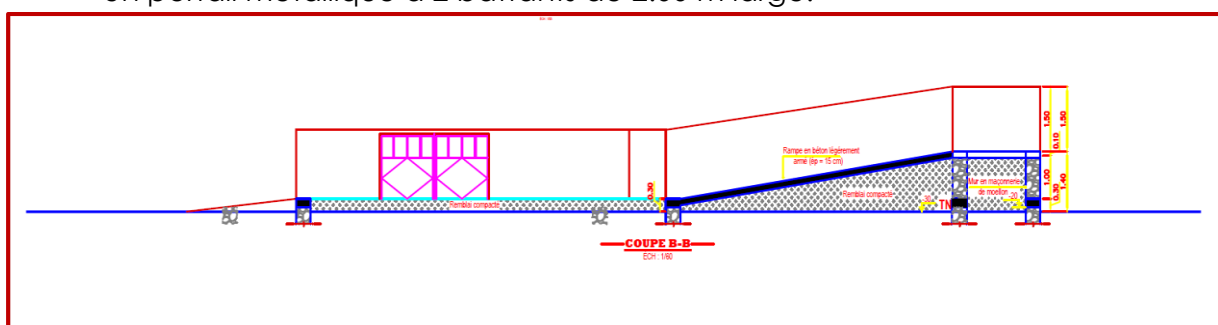


Figure 4 : Parc d'attente, couloir de vaccination et rampe d'embarquement
Source : Groupement SERTAS/CEFCOD/BEDRU Avril 2023

○ Couloir de vaccination

Contigüe à un parc d'attente, c'est un passage de 80 cm de large destiné à immobiliser les animaux à être vacciner.

Il est également réalisé en maçonnerie de moellon de 40 cm d'épaisseur.

○ Abreuvoirs

Ce sont des structures en béton armé destinées à conserver de l'eau pour l'abreuvement des animaux. Ils disposent chacun d'une aire assainie en béton disposant d'une pente de 2% de part et d'autre pour évacuation des eaux usées tout en gardant propres les abords de l'abreuvoir. Une vanne de vidange est placée au fond pour faciliter le nettoyage. Il sera placé Deux (02) abreuvoirs dans le parc.

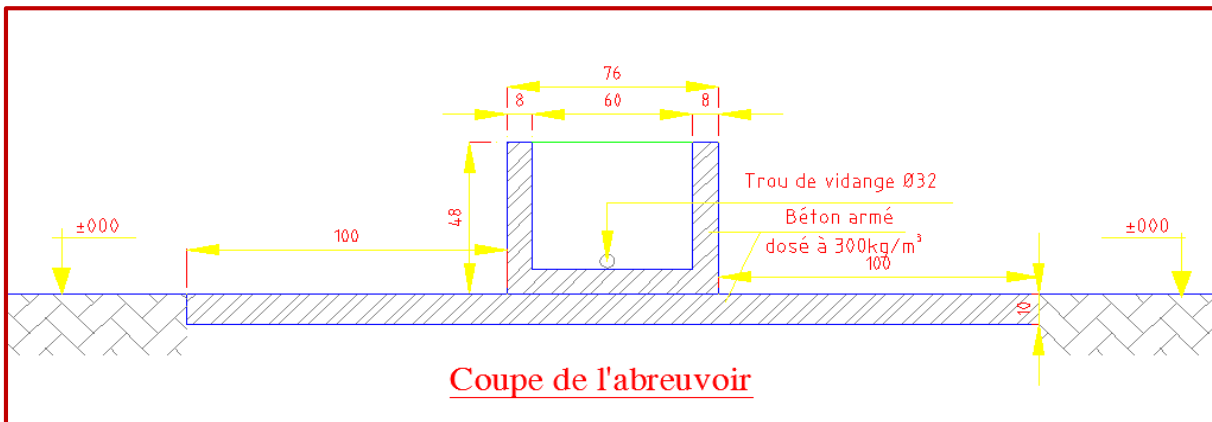


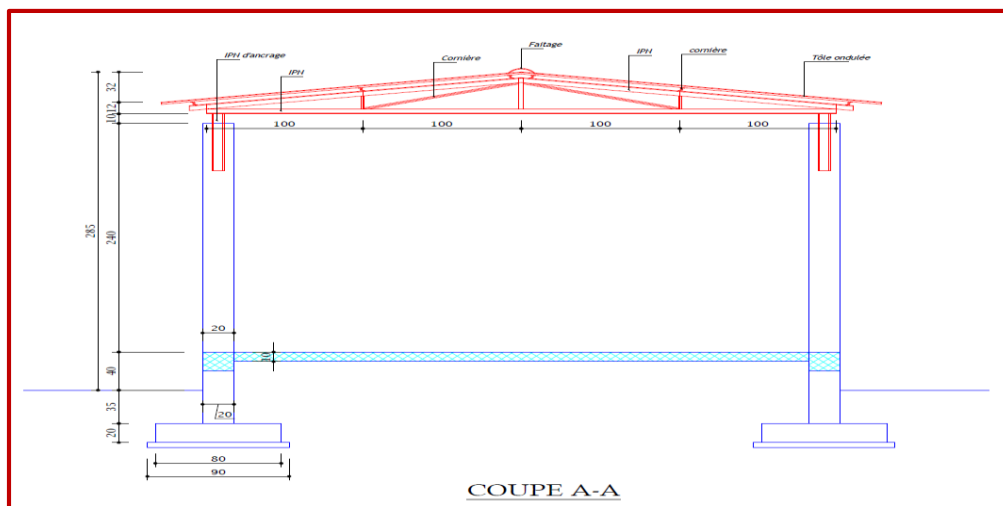
Figure 5 : Coupe de l'abreuvoir

Source : Groupement SERTAS/CEFCOD/BEDRU Avril 2023

○ Hangar

C'est un hangar de 6 m de long et 4 m de large destiné à abriter des usagers du parc. La structure est ouverte sur les 4 cotés.

La toiture métallique en pente unique composée de cornière 50 et d'IPN 100 est recouverte par de la tôle galvanisée. Ils sont destinés à servir de lieu de repos pour les usagers du parc.



Plan du hangar

Source : Groupement SERTAS/CEFCOD/BEDRU Avril 2023

○ Latrines

Elles sont destinées à l'assainissement du parc et se compose d'un bloc de (03) cabines à fosses améliorées entièrement en béton. L'ouvrage se compose d'une fosse recouverte de dalle munie d'un trou de défécation et la superstructure composée de maçonnerie en parpaing creux de 15 cm d'épaisseur recouverte par une toiture en tôle Galva.

Ces ouvrages sont destinés à tous les usagers et les personnels de gestion du parc.

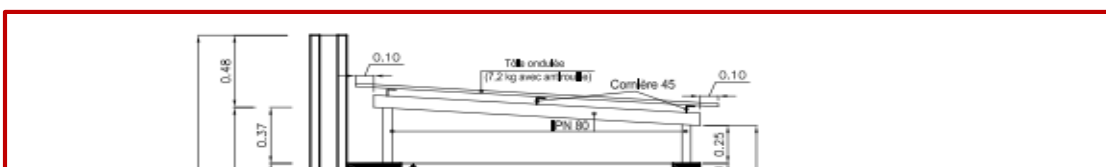


Figure 7: Plan des latrines Source : Groupement SERTAS/CEFCOD/BEDRU Avril 2023

V. BREVE DESCRIPTION DU SITE D'ACCUEIL DU SOUS- PROJET

Le projet de construction des infrastructures d'élevages relatives à la construction des parcs de nuits, de couloir de vaccination et de rampes d'accès, couvrira au total 25 sites dans les Préfectures **de Mandiana, Kouroussa, Siguiri et de Dinguiraye**. Le tableau ci-dessous présente la localisation des sites dans ces quatre Préfectures

Tableau 3 : Localisation des sites

Numéro de Lot	Préfectures	Villages	Infrastructures	Quantité	Coordonnées			
					X	Y	X	y
1 Kankan	Mandiana	Koundian	Couloir de vaccination	1	5115 30	120 7170	5115 69.9 6	12094 31.90
			Kit de production	1				
		Kanifara	Parc de nuit	1	51 32 36	121 73 68	5122 40.6 3	12170 36.93
		Banankoro	Parc de nuit	1	50 91 14	50 91 14	1235 756. 22	12357 56.22
		Morodou 1	Rampe d'accès	1	53 59 85	119 79 36		11970 58.45

Numé ro de Lot	Préfectur es	Villages	Infrastructu re	Quanti té	Coordonnées			
					X	Y	X	y
			Parc de nuit	1			5356 35.1 1	
		Missima	Couloir de vaccination	1	52 56 36	118 77 62	5247 50.4 1	11880 90.23
			Parc de nuit	1				
		Kodiamba	Couloir de vaccination	1	50 38 08	122 56 78	5033 09.2 3	12261 20.22
	Siguiri	Nafadji	Couloir de vaccination	1	52 43 95	128 26 32	5223 56.3 3	12844 21.26
		Koumandianbo ugou	Parc de nuit	1	50 26 38	126 56 05	5011 46.0 7	12677 08.78
		Fadakolon	Parc de nuit	1	49 00 04	127 28 78	5356 88.7 2	11971 58.21
		Djelemgbe	Couloir de vaccination	1	49 01 02	127 62 59	50 01 02	15 7 62 59
		Franwalia	Couloir de vaccination	1	45 84 51	129 27 30	4406 81.0 3	12962 16.11
			Parc de nuit	1				
		Bougouroun	Parc de nuit	1	46 09 33	130 23 68	4617 56.7 6	13035 12.43
2 Faran ah	Kouroussa	Morigbaya- saaba	Parc de nuit	1	32 93 17	121 16 38	4616 73.5 5	13045 21.75
		Lorombo	Parc de nuit	1	31 77 87	121 44 23	3245 82.0 6	11944 98.60
			Couloir de vaccination.	1				
		Fansan	Couloir de vaccination	1	43 34 73	117 31 34	4334 20.6 2	11737 29.01

Numé ro de Lot	Préfectur es	Villages	Infrastructu re	Quanti té	Coordonnées			
					X	Y	X	y
		Gagna	Parc de nuit	1	33 55 20	122 63 76	34 55 21	123 63 77
		Doura-Fadou	Parc de nuit	1	42 23 80	119 83 66	4223 53.4 7	19841 4.23
		Sérékoudé	Parc de nuit	1	33 78 64	126 20 07	3378 64	12620 07
	Dinguiray e	Lankon	Couloir de vaccination	1	34 36 75	123 18 64	3436 76.9 8	12318 46.45
		Santiguiya	Couloir de vaccination	1	28 87 60	125 95 38	2935 29.0 5	12602 48.02
			Parc de nuit	1				
		Félo	Couloir de vaccination	1	29 34 88	126 02 43	2934 88	12602 43
			Parc de nuit	1				
		Masaréna	Couloir de vaccination	1	28 71 09	125 75 94	2171 68.3 3	12576 15.72
		Labata	Couloir de vaccination	1	31 54 00	129 13 90	3154 00	12913 90
		Mossoco	Couloir de vaccination	1	28 26 44	121 82 38	2826 91.2 7	12182 24.14
		Kobala I	Parc de nuit	1	29 57 13	124 01 06	2956 57.3 1	12401 47.67

Source : collecte de données Groupement SERTAS/CEFCOD/BEDRU Avril 2023

❖ La préfecture de Kouroussa

La préfecture de Kouroussa comprendra 6 sites, à savoir :

➤ Description du site de construction du parc de nuit au centre de la Commune Rurale de Cissela Lombo

Les coordonnées GPS du site sont les suivants

X : 31 77 87	Y : 121 44 23	X : 324582.06	Y : 1194498.60
--------------	---------------	---------------	----------------

Le site de Lorombo est situé dans la Commune Rurale de Cisséla et couvre une superficie d'environ 2 ha bordé par plusieurs champs et plantations communautaires. Le sol est limoneux-sableux. Le site est accessible par la piste Lorombo -Cisséla. Il est limité au nord par le village de Lorombo au sud par des plantations, à l'Est et à l'Ouest par des terrains en jachères

Le cours d'eau Oligui est situé à une distance de 600 mètres environ du site., c'est un cours d'eau à régime temporaire aux berges bien protégées par une galerie forestières entretenu par la communauté à travers un groupement de chasseurs locaux. Il se jette dans le fleuve Niger. Sur le site quelques espèces floristiques de grandes tailles entre autres : *Parkia biglobosa*, *Daniela oliveri*, *Lannea acida*, *Isoblerlenia doka*, *Cassia sieberiana*, *Xylopia aethipicus* etc. Il n'y a pas d'activités agricoles sur le site. Aux alentours on y trouve des jachères et des parcs à bétail traditionnels entretenus par le groupement bénéficiaire du projet. Sur le plan foncier, le site est un domaine public appartenant à la CR (l'Etat).

La Faune quant à elle est composé des mammifères (les chimpanzés, phacochères, lièvres etc.) et aviaires terrestres ainsi que des serpents, lézards etc..

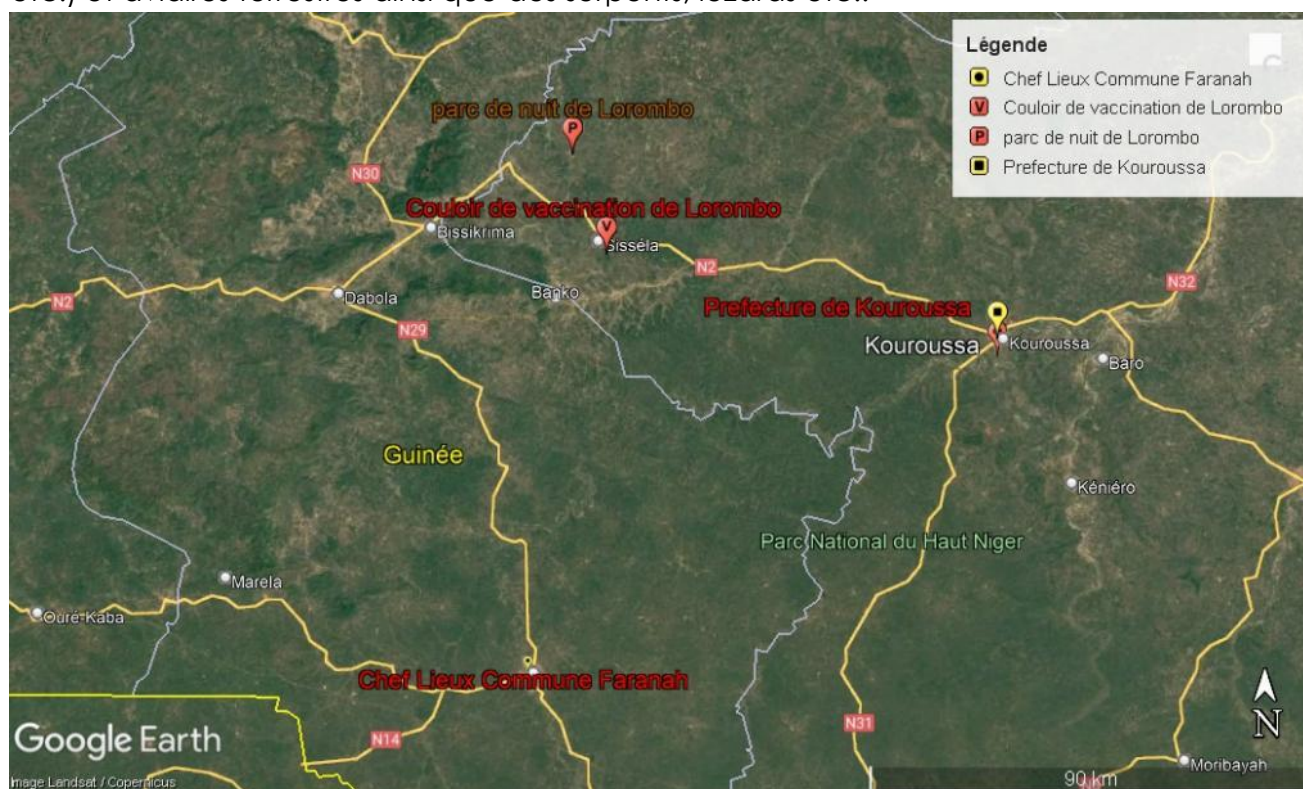


Figure 8 Carte de localisation du site de Lorombo source: SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

➤ **Description du site de construction du parc de nuit dans le district de Gagna Heremakono commune de Komolakoura**

Les coordonnées du site sont :

X : 33 55 20	Y : 122 63 76	X : 34 55 21	Y : 123 63 77
--------------	---------------	--------------	---------------

Le district de Gagna fut identifié pour la construction du parc de nuit et couvre une superficie d'environ 1.5 ha. Le site est accessible à partir de la piste rurale et il est un don de la communauté au projet PIDACC et ce don est matérialisé par une attestation donation de terre. Il est limité au Nord par la piste rurale menant au village de Gagna et les trois autres coté (Est Ouest et sud) par de terrains vierges

Le sol est gravillonnaire. Le cours d'eau le plus proche est la rivière Koloné qui est situé à une distance d'environ 400 m environ du site. C'est un cours à régime temporaire. Le site est

entouré par une savane arbustive, quelques espèces floristiques présent sur le site sont : *Parkia biglobosa*, *Daniela oliverii*, *Annona senegalensis*, *Annona senegalensis*, etc. Il n'y a pas d'activités anthropiques sur le site.

Le premier champ aux alentours se trouve à plus de 2 km. Le site est une ancienne jachère appartenant à la communauté. La végétation dominante est du type savanicole avec la présence de quelques ligneux caractéristiques d'une importance pharmaco-alimentaire dans la zone. La faune est marquée par des rongeurs écureuils, margouillats et l'avifaune, (tourterelles, corbeaux etc.)

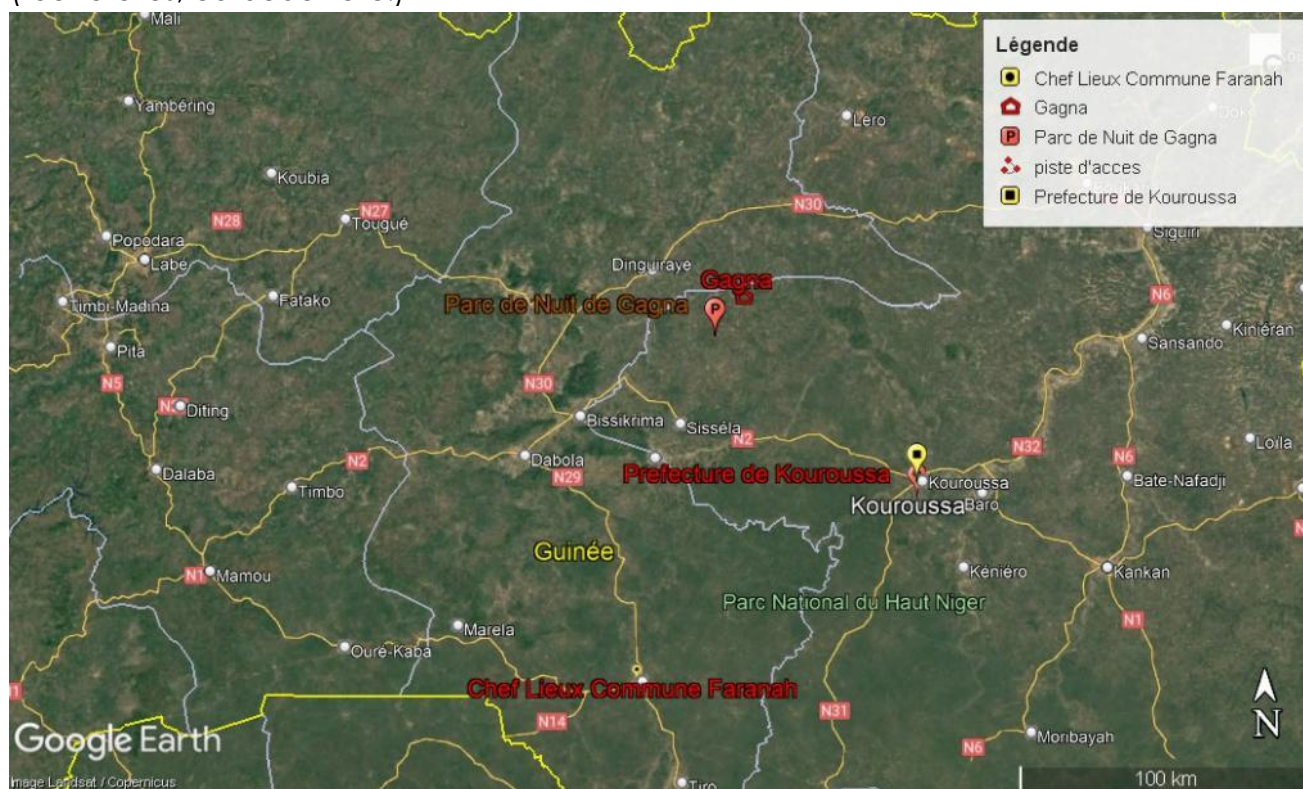


Figure 9: Carte de localisation du site de Hermakono (Gagna) source: Groupement SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

➤ **Description du site de construction du parc de nuit dans le district de Morybaya-Saba**

Les coordonnées GPS du site

X : 32 93 17	Y : 121 16 38	X : 461673.55	Y : 1304521.75
--------------	---------------	---------------	----------------

Le site Morybaya-Saba est situé dans la commune rurale de Cisséla et couvre une superficie d'environ 1.8ha. il est limité au Nord et au Sud par des terrains vierges à l'est par le village de Moribaya -saba à l'Ouest par une rizière. Le site est accessible à partir d'une piste rurale terminée par un sentier d'accès aux champs. Il est un don de la communauté au projet avec une attestation de cession. Le sol est vaste bowaletl se situe dans une prairie dont l'espèce dominante est l'*Andropogon fastigiatus* parsemé de quelques espèces floristiques de petites tailles dont entre autres : *Parkia biglobosa*, *Daniela oliveri*, *Lannea acida*, *Cassia sieberiana*, etc.

Il n'y a aucune activité anthropique sur le site. Il est bordé par une vaste prairie naturelle. Sur le plan foncier, le site est un domaine public appartenant à l'État. La végétation dominante est du type savanicole (*Burkea Africana*, *Guélemba Combretum*, *Diamakatan Combretum*) avec présence d'un tapis herbeux composé des graminées pérennes (*Andropogon gayanus* et *Cymbopogon gigantus*)..

Le cours d'eau le plus proche est la rivière Bamobou est situé à une distance de près d'un (01) Km environ. C'est un cours d'eau à régime temporaire. La Faune du site est composée des ecureuils des lapins de brousses et des reptiles (serpents, carpauds, etc..)

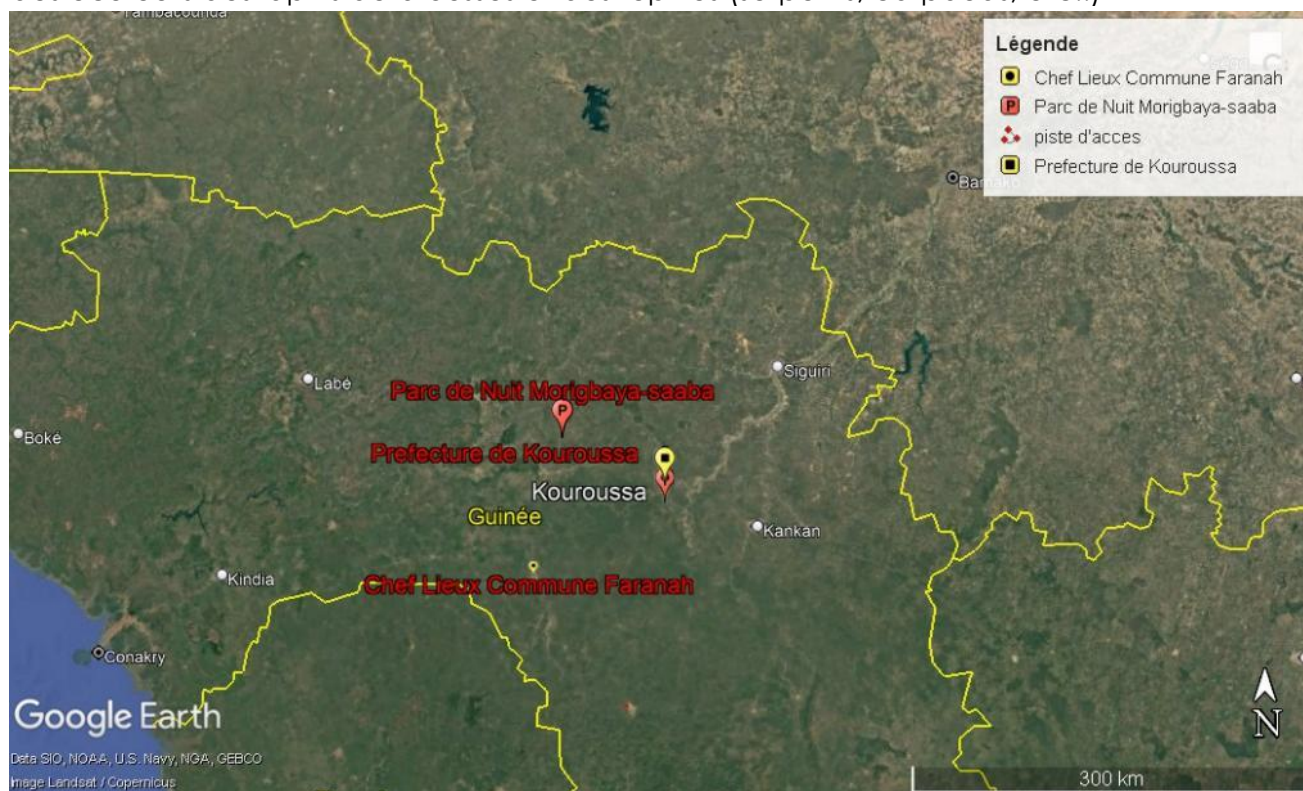


Figure 10: Carte de localisation du site de Moryba-saba

Source: SERTAS SERTAS/CEFCOD/BEDRU, Mars 2023

➤ **Description des sites de Baro**

Le village de Fansan est un district relevant de la commune rurale de Baro qui est situé à 13 km de Baro centre. Le site sélectionné doit abriter un couloir de vaccination situé à environ 3 km du district entre les coordonnées

X : 43 34 73	Y : 117 31 34	X : 433420.62	Y : 1173729.01
--------------	---------------	---------------	----------------

Le site a fait l'objet d'un don communautaire au projet PIDACC pour la réalisation des infrastructures d'élevage. Il est limité au Sud-Ouest par les rivières de Missiko et Beleko au Nord par le centre du village de Barot a l'Est par des champs en jachères.

Il est un terrain à pente négligeable. Il est accessible à partir d'un sentier très étroit, emprunté par les agriculteurs de la localité en période culturale. Le sol est gravillonnaire. Deux grandes rivières (le Missikô et le Bèbèko) sont situées respectivement sur ses flans Sud et Ouest ce qui rend sont accès périlleux pendant une grande partie de la saison hivernale. Le site est situé au milieu d'une savane arborée composée des espèces indigènes dont entre autres : *Vitellaria paradoxa* ; *Lophira lanceolata* ; *Piliostigma thonningii* ; *Dalium guineensus* ; *Pericopsis laxiflora* ; *Saba seneganlensis*. La faune terrestre est composée de singes, lièvres, des écureuils, et des francolins, et pintades de brousse).

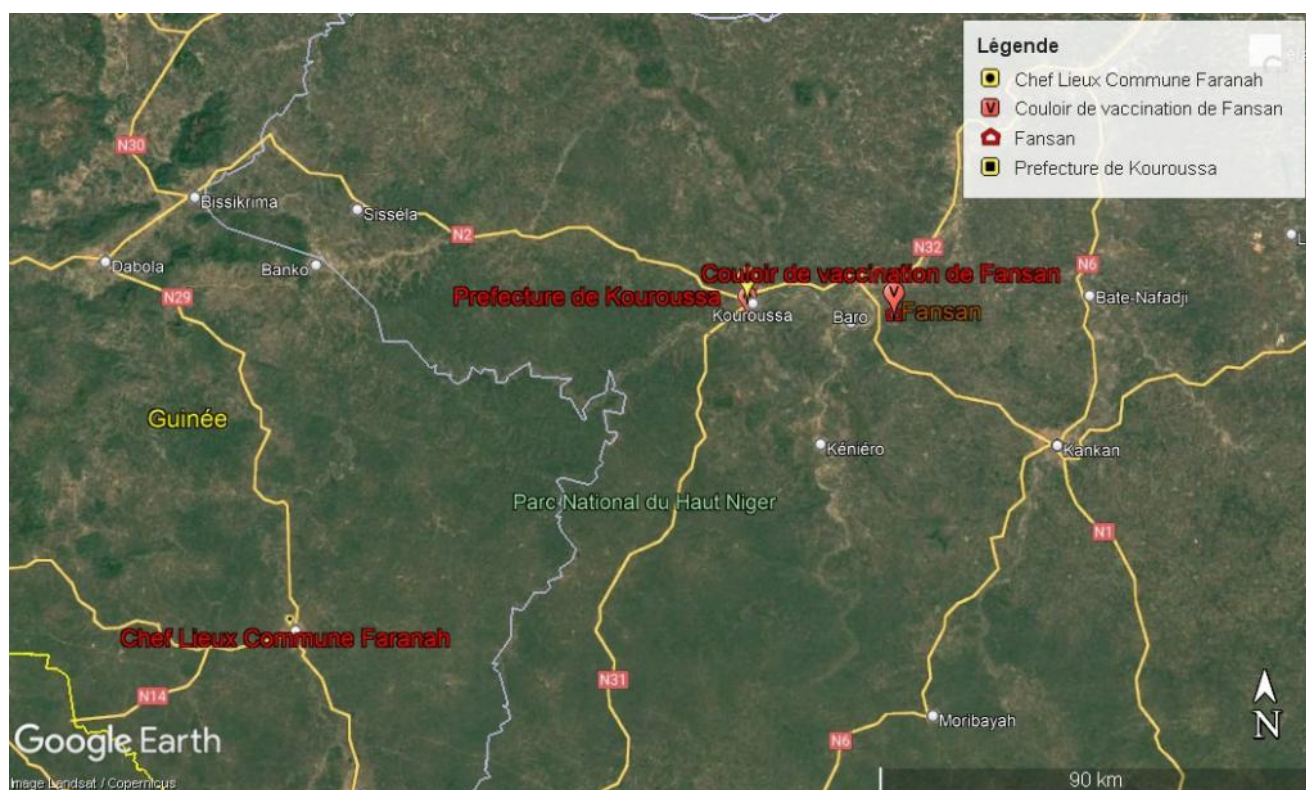


Figure 11: Carte de localisation du site de Baro

Source: SERTAS/CEFCOD/BEDRU, Mars 2023

➤ **Description du site de construction du parc de nuit et du couloir de vaccination dans le district de Doura-Fadou Commune rurale de Doura**

Le site du district de Doura-Fadou est situé à 9 km de Doura centre, Chef-lieu de la commune rurale et couvre une superficie d'environ 2.2 ha. Les coordonnées géographiques du site sont :

X : 42 23 80	Y : 119 83 66	X : 422353.47	Y : 198414.23
--------------	---------------	---------------	---------------

Le site est un don de la communauté au projet PIDACC. Il est limité au Sud par le village de Doura-Fadou à l'Ouest et à l'Est par les prairies au Nord par des champs en jachères. Il abritera un parc de nuit. Il est accessible à partir d'une piste de très mauvais état et très fréquentée par la communauté pour les activités champêtres. Le cours d'eau le plus proche est situé à une distance de 850 m environ du site. C'est un cours d'eau à régime temporaire. Le site est une savane arbustive entouré d'une prairie naturelle, les principales espèces à l'intérieur du site sont le *Imperata cylindrica* et le *Rottboellia exaltata* qui sont deux espèces fourragères très appréciées. On y rencontre également quelques espèces floristiques dont entre autres : *Parkia biglobosa*, *Daniela oliveri*, *Daniellia oliverii*, *Erythrina senegalensis*, *Pterocarpus erinaceus*, *Albizzia sassa*. Aucune activité anthropique majeure n'est présente sur le site. Sur le plan foncier, le site est un domaine non loti appartenant à la communauté et géré par le groupement des éleveurs de Fadou-Saba, bénéficiaire du projet. La faune existante sur le site est composée de petits rongeurs (écureuils, lièvres) et les reptiles, serpents vipères.

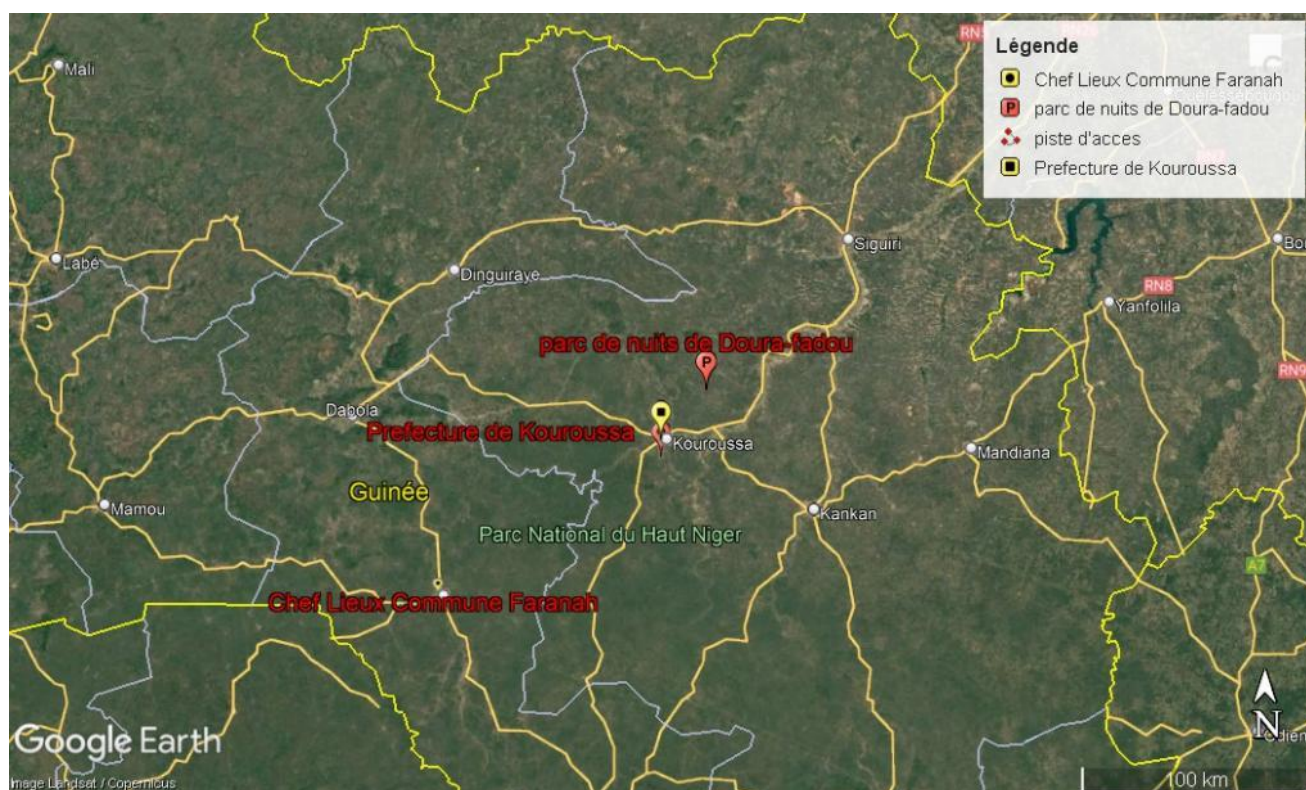


Figure 11: Carte de localisation du site de Doura-fadou.

Source: Google earth 2023

➤ **Description du site de construction du parc de nuit et du couloir de vaccination dans le district de Sérékoudé**

Le site du district de Sérékoudé est situé à 12 km de Doura centre et couvre une superficie d'environ 2.5 ha. Les coordonnées géographiques du site sont :

X :33 78 64	Y : 126 20 07	X : 337864	Y : 1262007
-------------	---------------	------------	-------------

Ce site est un don de la communauté au projet PIDACC. Il abritera deux infrastructures dont un parc de nuit et un couloir de vaccination. Il est accessible à partir d'une piste fréquentée par la communauté pour les activités champêtres. Le cours d'eau le plus proche est situé à une distance de 550 m environ du site. il est limité au Nord par une prairie au sud par par la piste reliant le village de doura a l'Ouest et l'Ets par site vierge (non aménagé)

La végétation sur le site est de type savane arbustive dont les principales espèces floristiques sont entre autres : (*Parkia biglobosa*, *Daniela oliveri*, *Daniellia oliverii*, *Lophira lanceolata*, *Piliostigma thonningii*, *Detarium microcarpum*)

Aucune activité anthropique majeure n'est présente sur le site. Sur le plan foncier, le site est un domaine non loti appartenant à la communauté et géré par le groupement des éleveurs de Sérékoudé, bénéficiaire du projet.

La faune existante sur le site est composée des écureuils, lapins, porcs etc...

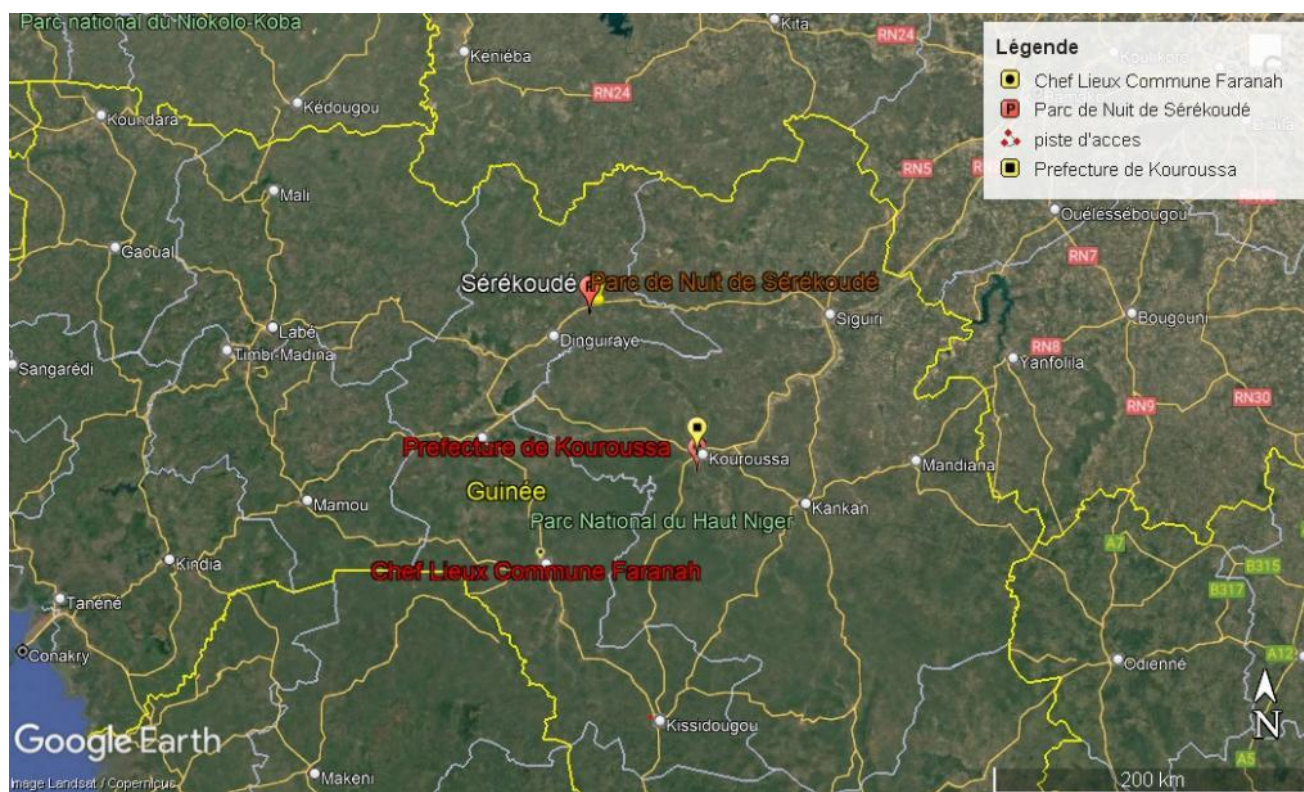


Figure 12 Carte de localisation du site de Serekoundé. Source: Google earth 2023

❖ La préfecture de Mandiana

La Préfecture de Mandiana, bénéficiera de la construction des parcs de nuits et couloir sur six (06) sites, à savoir :

➤ Description du site de construction du parc de nuit de Banankoro

Le site de Banankoro est situé à 7 km de Kiniéran centre, il fera l'objet de la construction d'un parc de nuit et couvre une superficie d'environ 2.3 ha. Il est un don de la communauté au projet PIDACC. Le site est limité au Nord par un terrain de football au sud par des terrains vierges à l'Ouest par la piste rurale de Kineran et l'Est par une plantation.

Les coordonnées géographiques du site sont

X : 50 91 14	Y : 50 91 14	X : 1235756.22	Y : 1235756.22
--------------	--------------	----------------	----------------

Il abritera un parc de nuit. Le site est difficilement accessible. Le seul accès se fait à partir d'un sentier reliant le village aux champs familiaux. Le cours d'eau le plus proche est situé à une distance de 450 m environ du site. La végétation du site est de type savane arbusive , quelques floristiques indigènes s'y trouvent dont : *Borassus aethiopum* *Ficus thonningii* *Cassia sieberiana*, *Annona senegalensis*, *Saba senegalensis*, *Lannea acida* *Crossopteryx febrifuga* - (

Selon la réglementation locale, le site est épargné de toutes autres activités anthropiques autres que le pastoralisme. Toutefois, aux alentours on trouve quelques plantations d'anacardium qui ne seront pas impactées car se trouvant à plus de 200 m. La faune existante sur le site est composée de petits écureuils, biches, lapins, lézards et des serpents etc.



Figure 13: Carte de localisation de Banankoro
source : SERTAS/CEFCOD/BEDRU, 2023

➤ **Description du site de construction du couloir de vaccination de Kodiamba**

Le site de Kodiamba est situé à 8 km de Kaniéran centre, il fera l'objet de la construction d'un couloir de vaccination et couvre une superficie d'environ 1,5 ha. Il est un don de la communauté au projet PIDACC. Le site est limité au Nord par terrains vierges, au Sud par le village à l'Ouest et l'Est par des plantations qui sont nettement éloigné.

Le site, au cours de son aménagement n'a besoin de la coupe d'aucun arbre. Le site est dominé par les herbacés. Les coordonnées géographiques du site sont

X : 50 38 08	Y : 122 56 78	X : 503309.23	Y : 1226120.22
--------------	---------------	---------------	----------------



Figure 14: Carte de localisation de Koudiamba
source: SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

➤ **Description du site de construction du couloir de vaccination et kit de production dans la Commune Rurale de Koundian**

Les sites de la commune rurale de Koundian sont situés respectivement dans le district de Koundian 1 et le district de Kanifara situé à 3 km de Koundian centre.

Ces sites ont été donné au projet PIDACC par la communauté à travers des attestations de donation de terre. Ils feront l'objet de la construction d'un couloir de vaccination et d'un kit de production à Koundian centre et d'un parc de nuit à Kanifara. Ils couvrent respectivement une superficie d'environ 1.5 et 2.5 ha. Le site de Koundian 1 est limité au Nord par des terrains vierges tous les autres cotés (Sud, Est et Ouest) par des concessions.

Celui de Kanifara est limité au Nord par un affluent du fleuve Niger au Sud par le village de Kanifara à l'Ouest par le village et à l'Est par un jardin maraicher.

Les sites sont accessibles à partir d'une piste rurale en très bon état. Le sol est gravillonnaire. Le cours d'eau le plus proche des deux sites est le fié qui est situé à une distance de 1 km environ des sites. C'est l'un des affluents importants du Niger. Les sites sont à la lisière d'une prairie naturelle dominée par des espèces fourragères notamment l'*Andropogon fastigiatus* et le *Rottboellia exaltata* parsemé par des essences forestières telles que *Parkia biglobosa*, *Daniela oliveri*, *acida*.

La faune sur le site est composée des écurueils, lièvres, de la faune aviaire (sauterelles, francolin, Cantharides, chenilles)

Sur le plan foncier, les deux sites sont des domaines octroyés par les communautés à travers les familles donatrices.

Tableau 2: Les coordonnées géographiques des sites

Localités	Coordonnées GPS			
	X	Y	X	Y
Koundian 1	511530	1207170	511569.96	1209431.90
Kanifara	51 32 36	121 73 68	512240.63	1217036.93

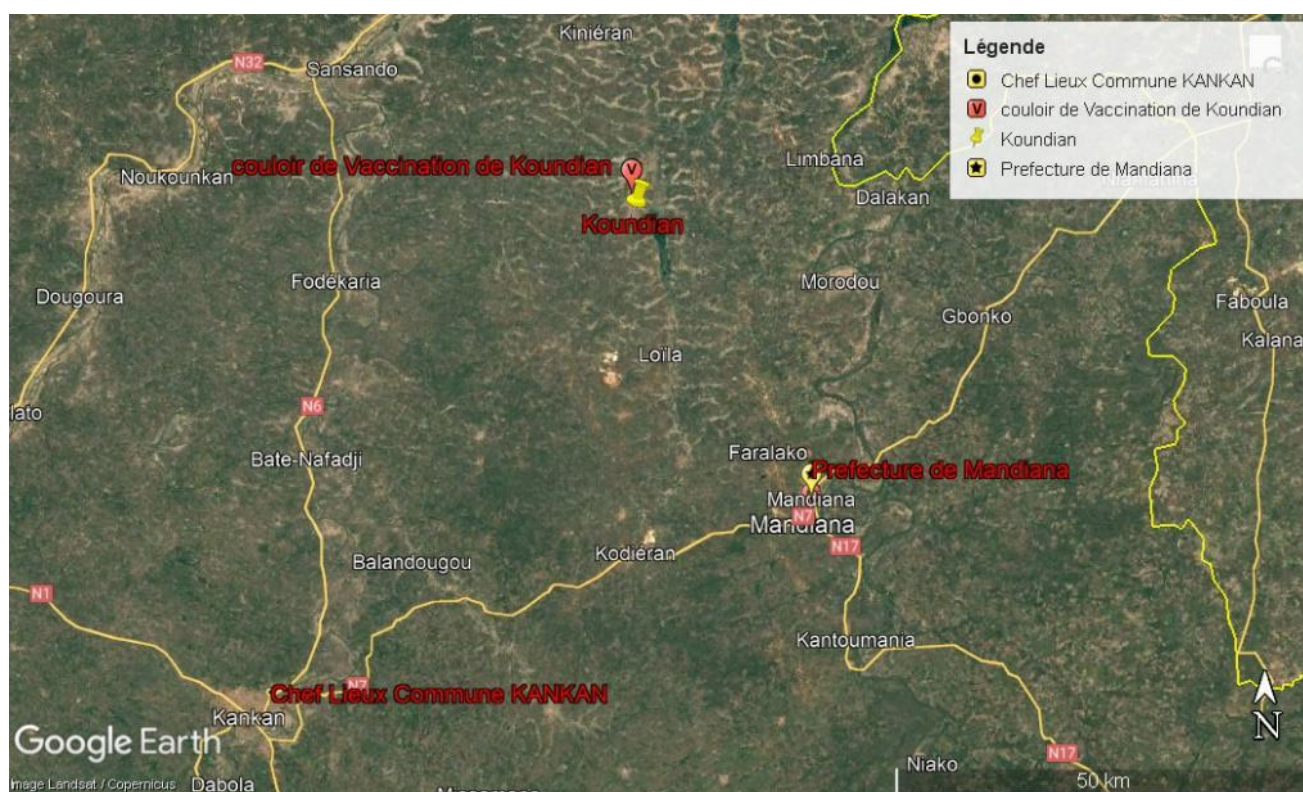


Figure 15: Carte de localisation de Koundian source : SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

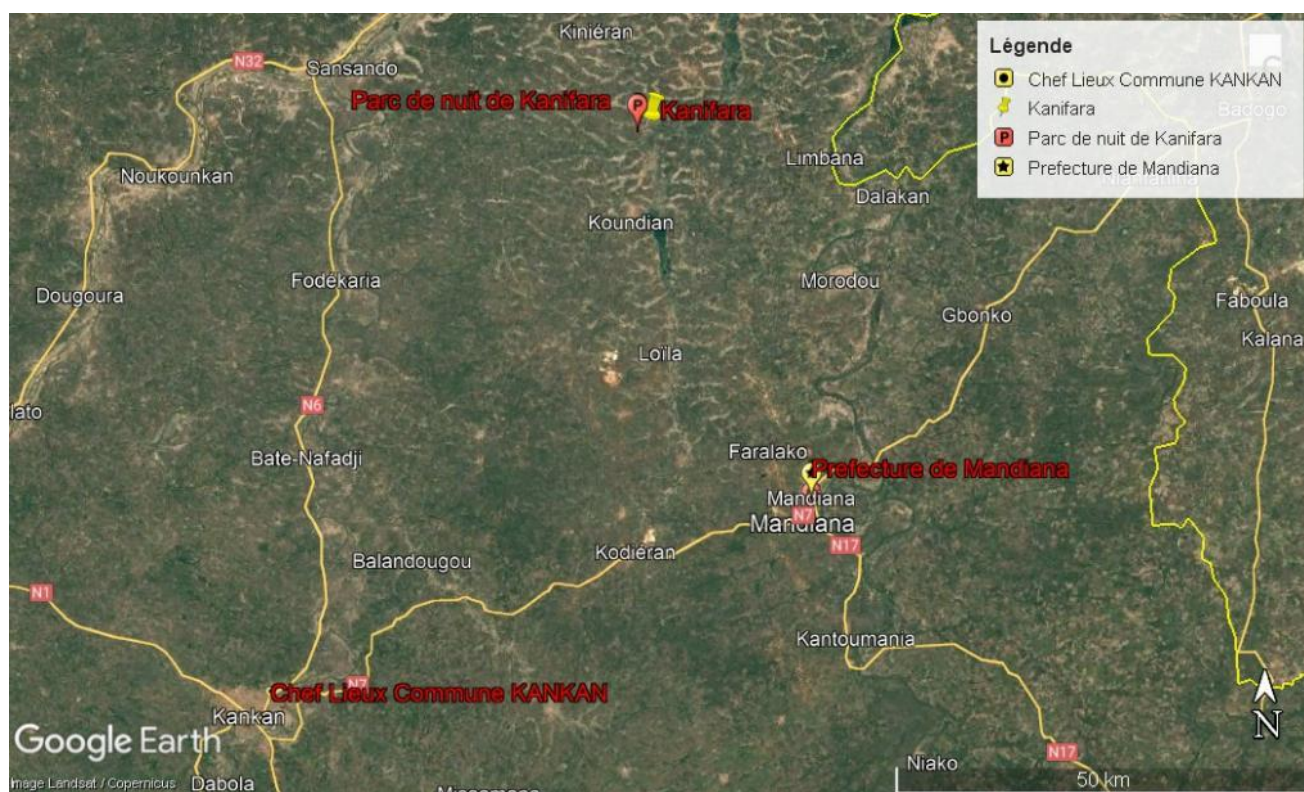


Figure 16: Carte de localisation de Kanifara
source : SERTAS/CEFCOD/BEDRU, Mars 2023

➤ **Description des sites de Morodou 1 et de Missama**

Le site de Morodou 1 est situé à la périphérie du village de Morodou. Il fera l'objet de la construction d'un parc de nuit équipé d'une rampe d'accès. Quant au site de Missama, il y sera construit un parc de nuit équipé d'un couloir de vaccination. A noter que Missama est un district de Morodou situé à 14 Km. Les deux sites ont plusieurs ressemblances quant à leur environnement biophysiques.

Le site de Morodu est limité au Nord par de terrains vierges au sud par le village de Morodou à l'Est par la piste rurale reliant Missima une briqueterie, à l'Ouest.

Quant au site de Missima, il est limité au Nord par de terrain et les trois autres points (Est Ouest et sud par le village de Missima

Les sites ont été octroyés au projet par la communauté à travers un don sanctionné par des attestations de cession.

Les sites sont accessibles à partir d'une piste rurale en bon état. Le sol est constitué par un vaste bowal avec une végétation prédominée par les poacées notamment par le *Pennisetum polystachion* et le *Rottboellia exaltata* et de quelques pieds d'arbre à Karité, de Néré et de lauphira. Le cours d'eau plus proche est la rivière Bolisra situé à une distance de 778 m environ du site de Morodou 1 et 1 Km de celui de Missama. C'est un cours d'eau à régime temporaire qui se jette dans le fleuve Sankarani. Compte tenu du caractère très intense du pastoralisme dans la zone, ces deux sites constituent des endroits réservés pour les éleveurs depuis plusieurs années.

La faune est composée de lapin, Singe, écureuils fousseurs.

Tableau 3 : Les coordonnées géographiques des sites

Localités	Coordonnées GPS			
	X	Y	X	Y
Moroudou 1	53 59 85	119 79 36	535635.11	1197058.45

Localités	Coordonnées GPS			
	X	Y	X	Y
Missima	52 56 36	118 77 62	524750.41	1188090.23

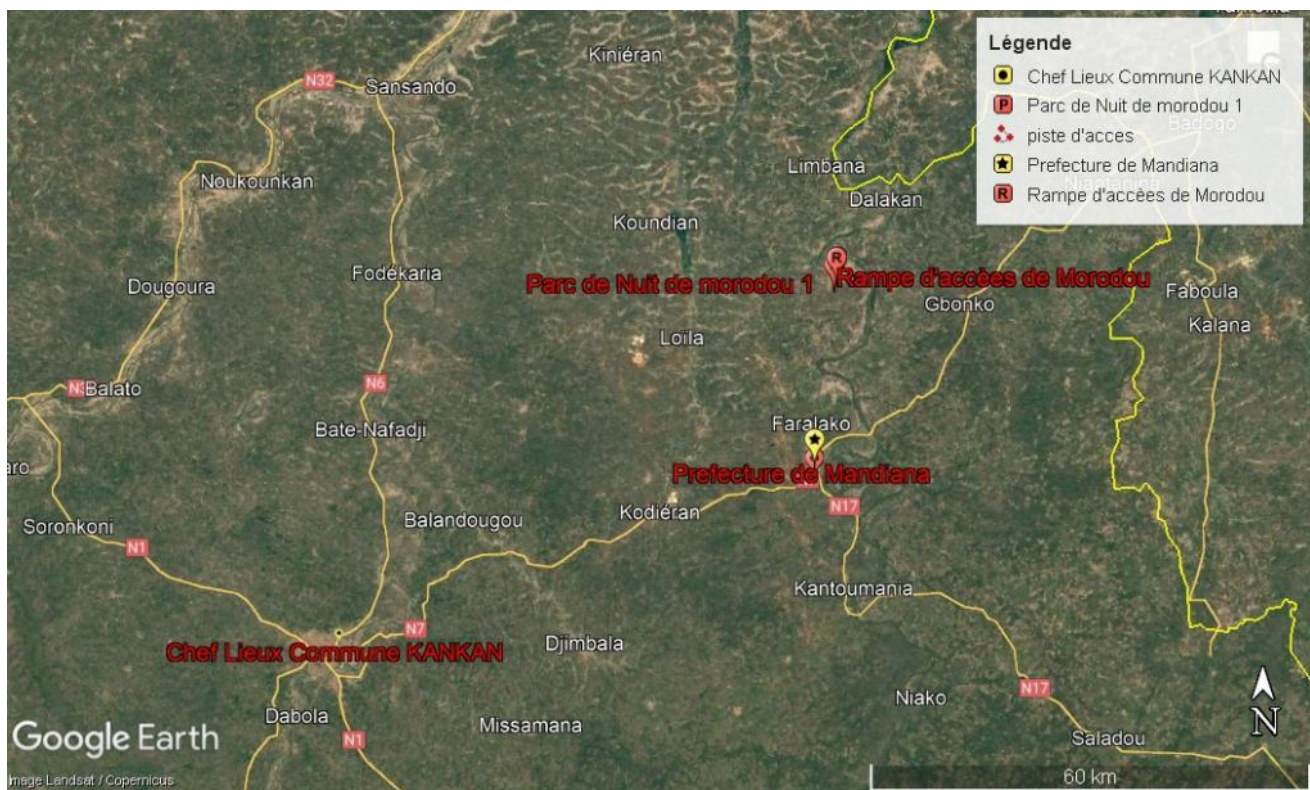


Figure 17 : Carte de localisation Morodou 1 source: SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

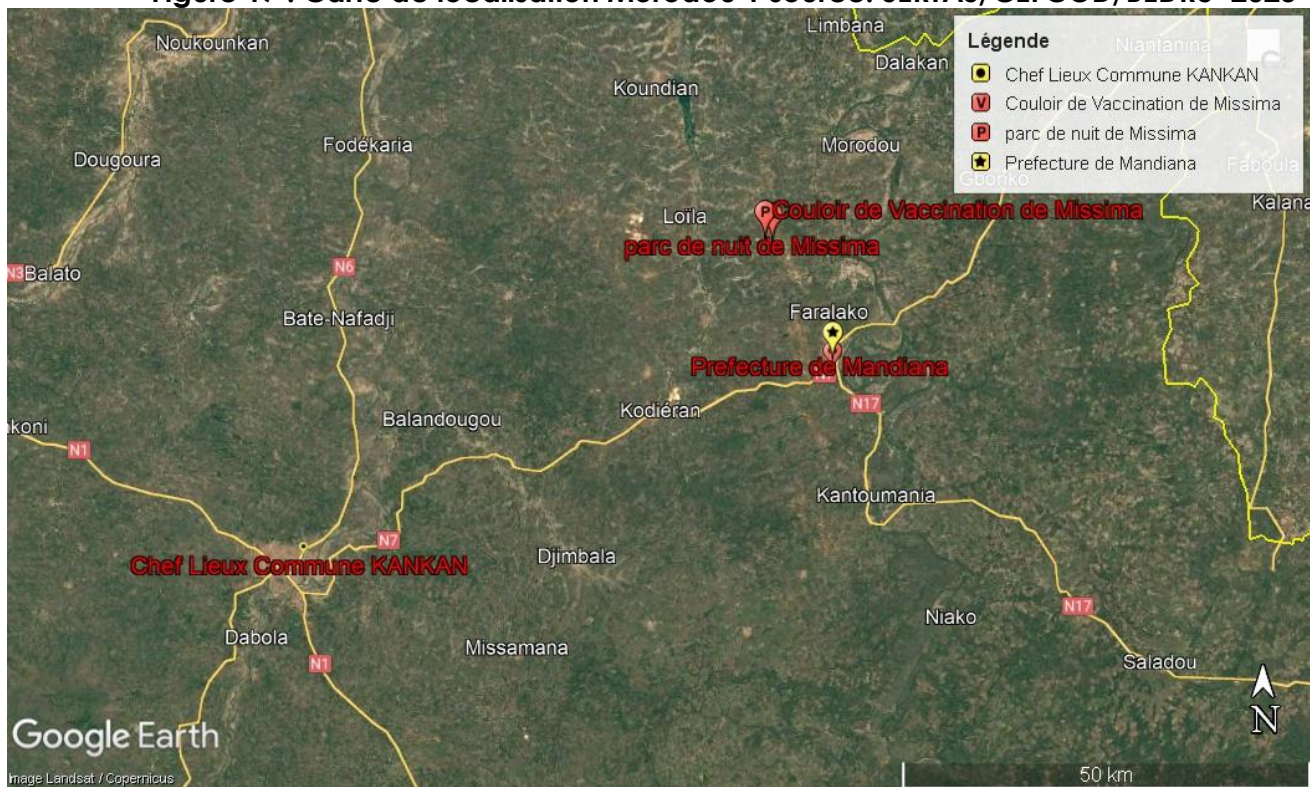


Figure 18: Carte de localisation Missima , source: SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

❖ La Préfecture de Siguiri

Dans le cadre de la réalisation des infrastructures d'élevage, la préfecture Siguiri comprendra six (06) sites de construction de parcs de nuit et de couloir de vaccination

➤ **Description du site de construction du parc de nuit de la commune urbaine de Siguiri**

Le site de la Commune Urbaine de Siguiri se situe dans les districts de Fadakolon avec un parc de nuit d'une superficie de 1.8 ha et de Djelemgbe avec un couloir de vaccination superficie d'environ 1 ha environ. Ces sites sont des dons de la communauté au projet PIDACC avec une attestation de donation de terre.

Le site de Fadakolon est limité au Nord par des terrains vierges au sud par un champ en jachère, à l'Est par la piste rurale farawili et a l'Ouest par une savane arbustive.

Le site de Djelemgbe est limité au Nord par le village de Djelembe au Sud par de terrains vierges a l'Est par la piste rurale l'Ouest par des champs en jachères.

Les sites sont accessibles à partir d'une piste rurale en très bon état. Les sites sont entourés par une savane arbustive composée de quelques espèces floristiques dont entre autres : *Parkia biglobosa*, *Daniela oliveri*, *Lannea acida*, *Isoblerlenia doka*, *Cassia sieberiana*, *Annona senegalensis*, etc. La végétation des sites est dominée par (*Cassia siberiana Khaya senegalensis Terminalia macroptera*). Sur les sites, il n'existe pas d'habitation. Sur le plan foncier, les sites ont été octroyés par la communauté lors du passage de l'équipe d'APS. La faune est composée de lapin, écureuils fouisseurs, des oiseaux et des reptiles.

Les coordonnées géographiques des sites sont respectivement de ;

Djelemgbe	X :49 01 02	Y : 127 62 59	X : Y50 01 02	Y : 15 7 62 59
Fadakolon	X : 49 00 04	Y : 127 28 78	X : 535688.72	Y : 1197158.21

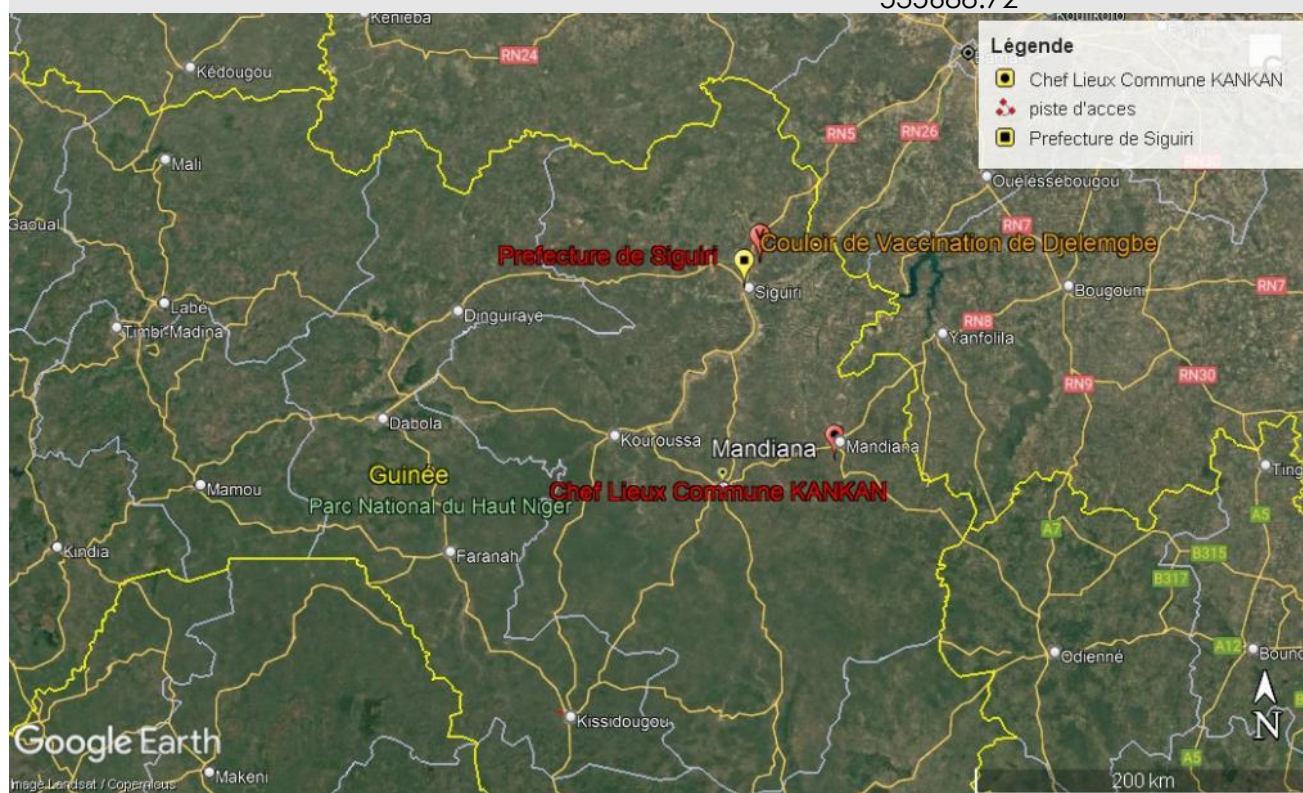


Figure 19: Carte de localisation Djelengbe CR Siguiri , source : SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

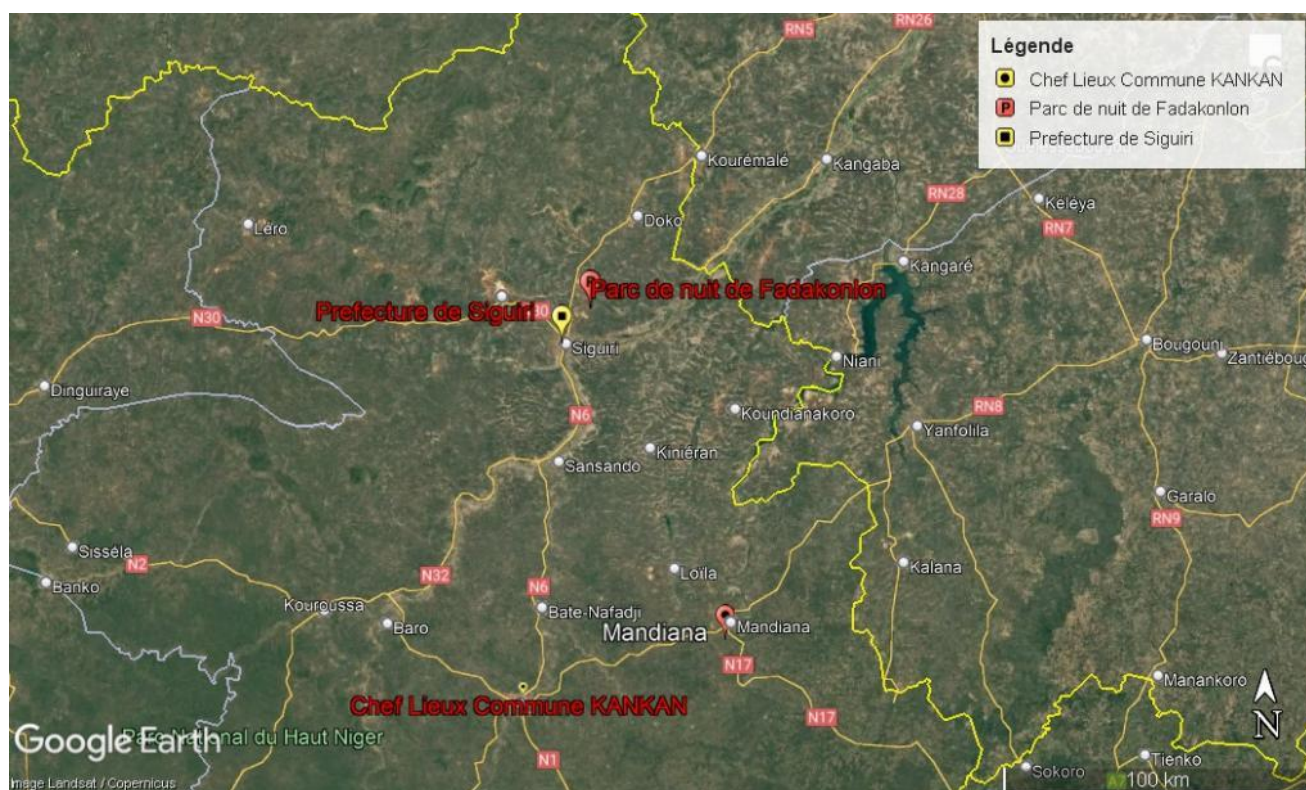


Figure 20: Carte de localisation fadakolon CR Siguiri, source: SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

➤ **Description du site de construction du parc de nuit et du couloir de vaccination de Franwalia centre et de Boungouron**

Le site de Franwalia centre est situé à plus de 4 km du centre, il fera l'objet de la construction d'un parc de nuit et d'un couloir de vaccination couvre une superficie d'environ plus de 3 ha. Celui de Boungouroun, un district de Franwalia situé à 7 km à l'Est. Ils sont des dons de la communauté au projet PIDACC avec des attestations de de donation de terre., il est limité au Nord et au Sud par de terrains vierges, à l'Est et à l'Ouest par des champs en jachères. Quant au site de Boungourou il est limité au Nord par une piste rurale au Sud savane arbustive, à l'Est et l'Ouest par des terrains vierges.

Les sites sont accessibles à partir des pistes rurales de très mauvais état. Le sol est sableux limoneux. Le cours d'eau le plus proche est situé à la limite des deux sites à une distance de 800 m du site de Franwalia et 1.2 Km de site de Boungouroun. C'est un cours à régime temporaire. Les sites ont les mêmes caractéristiques végétaives. Les sites sont parsemés par une savane arborée composée majoritairement de *Parkia biglobosa*, *Daniela oliverii*, de *Vitellaria paradoxa* et *Pterocarpus erinensis*. Il n'y a pas d'activités anthropiques sur les sites, mais aux alentours on trouve des parcs traditionnels appartenant aux éleveurs des deux localités. La faune presente sur le site est composé de rongeurs, (écureuils terrestres, les écureuils volants, les souris, les reptiles margouillats, lézard, crapauds et grenouilles)

Les coordonnées géographiques des deux sites sont respectivement de ; Farawilia

Franwilia : X : 45 84 51 Y : 129 27 30 X : 440681.03 Y : 1296216.11

Boungouroun : X : 46 Y : x : 130 23 68 X : 461756.76 Y : 1303512.43
09 33

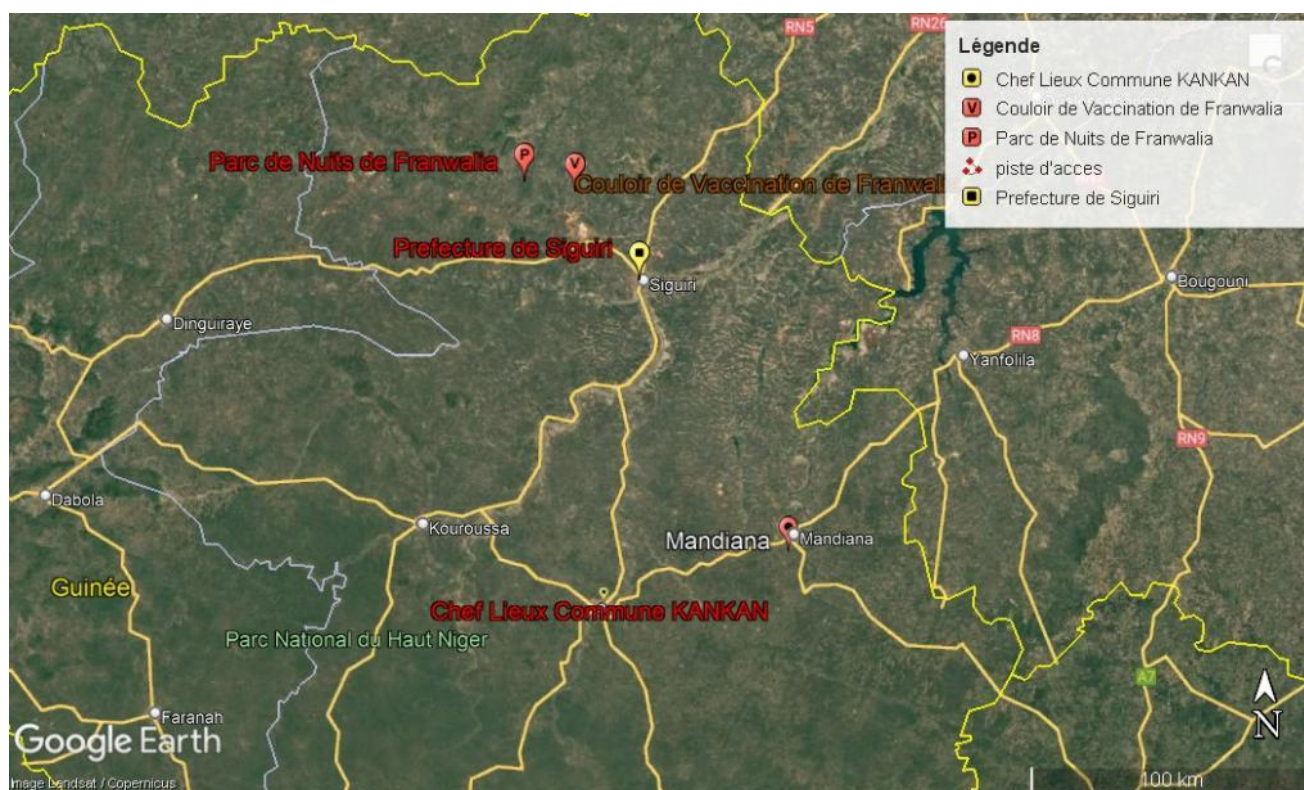


Figure 21: Carte de localisation site Franwalia , Source: SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

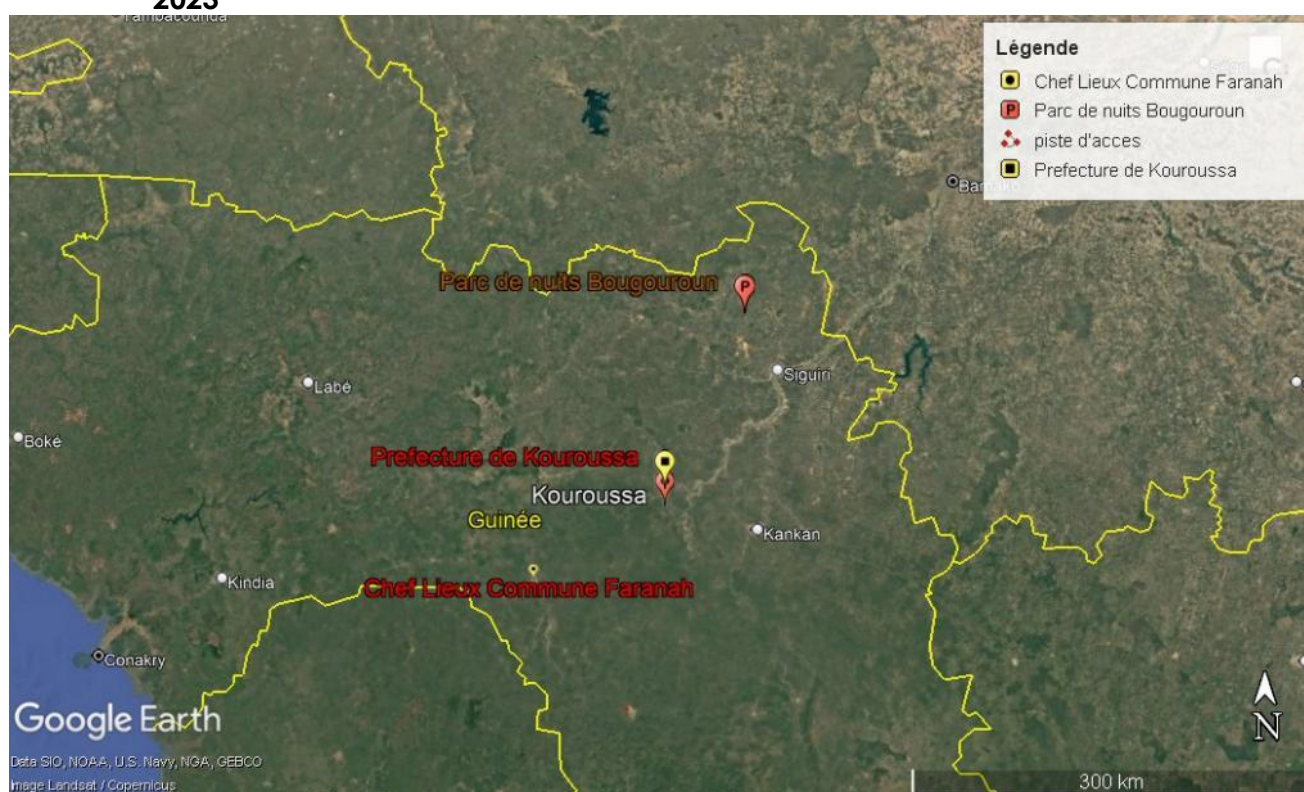


Figure 22 : Carte de localisation site Bougouroun source: SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

➤ **Description des sites de construction de Nafadji et Koumandianboucou**

Le site de Nafadji est situé à 9 km de la Commune rurale de Bankon centre et celui de Koumandianboucou à 15 km de la Commune rurale de Bankon. Ces deux sites ont été donnés au projet PIDACC par les communautés avec des actes de donation de terre. Ils feront respectivement l'objet de la construction d'un couloir de vaccination et d'un parc

de nuit qui couvriront une superficie d'environ 1 ha pour le premier et 2 ha pour le second. Les limites du site de Nafadji sont : au Nord et au sud par le village à l'Est par la piste rurale Nafadji village de Bakon et l'Ouest par de terrain vierge.

Le site de Koumandiambougou est limité au Nord par un jardin maraicher au Sud par le village à l'Est par la piste rurale reliant Koumandiambougou à Nafadji et l'Ouest par de terrain vierge.

Les sites sont accessibles à partir des sentiers agropastoraux très étroits. Les cours d'eau les plus proches sont Kobalin pour Nafadji à près de 860 m et Gnalinko à 650 m du site du second site. Ce sont tous des cours d'eau à régime temporaire. Les sites sont parsemés de : *Parkia biglobosa*, *Daniela oliveri*, *Cassia sieberiana*, *Annona senegalensis*. La faune est marquée par la présence des rongeurs (ecurieills rats, souris sauvageet des reptiles.(serpents chenilles, grenouilles) Sur le plan foncier, les sites sont des domaines public appartenant à la communauté, attribué aux groupements d'éleveurs.

Les coordonnées géographiques des sites sont les suivantes :

Nafadji : X : 52 43 95	Y : 128 26 32	X : 522356.33	Y : 1284421.26
Koumandjambou : X : 50 26 38	Y : 126 56 05	X: 501146.07	Y : 1267708.78

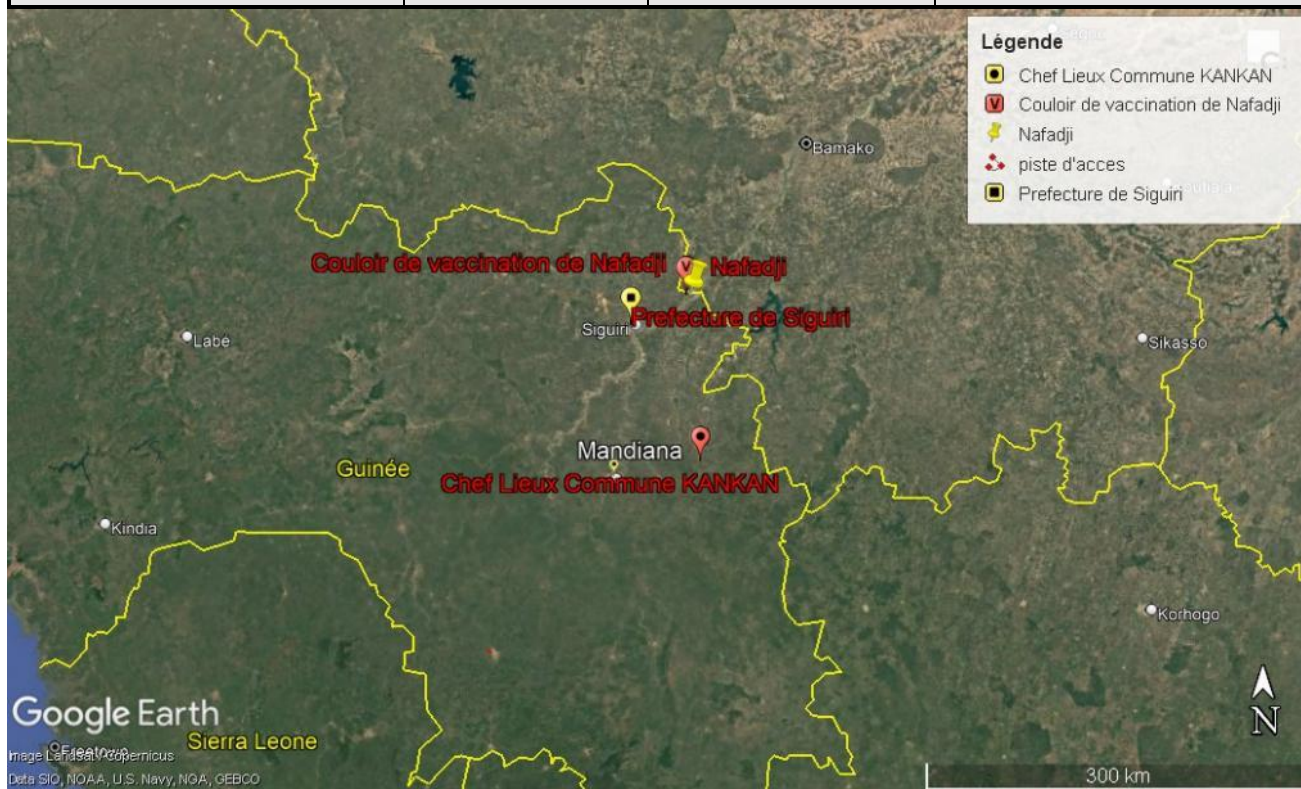
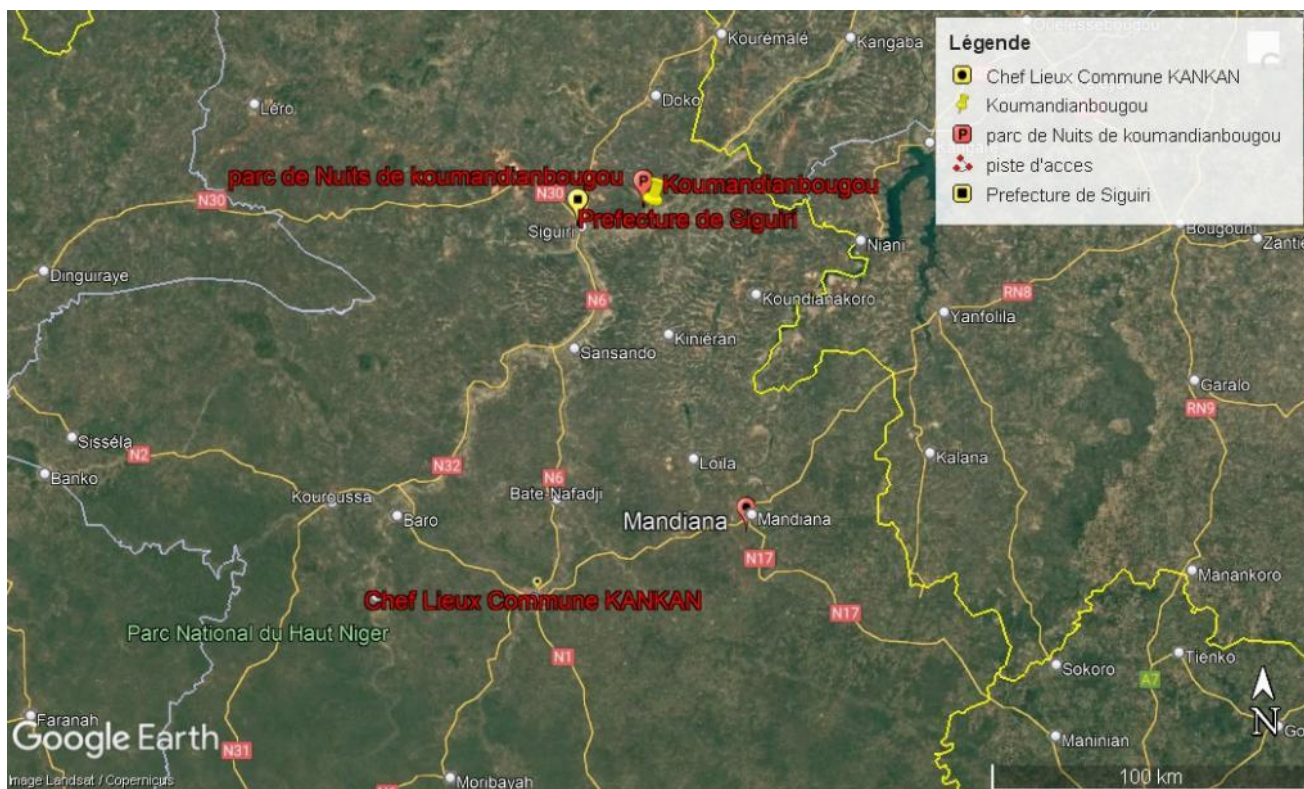


Figure 23 Carte de localisation du site de Nafadji , source : SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023



X : 34 36 75	X : 123 18 64	X : 343676.97	Y : 1231846.43
--------------	---------------	---------------	----------------

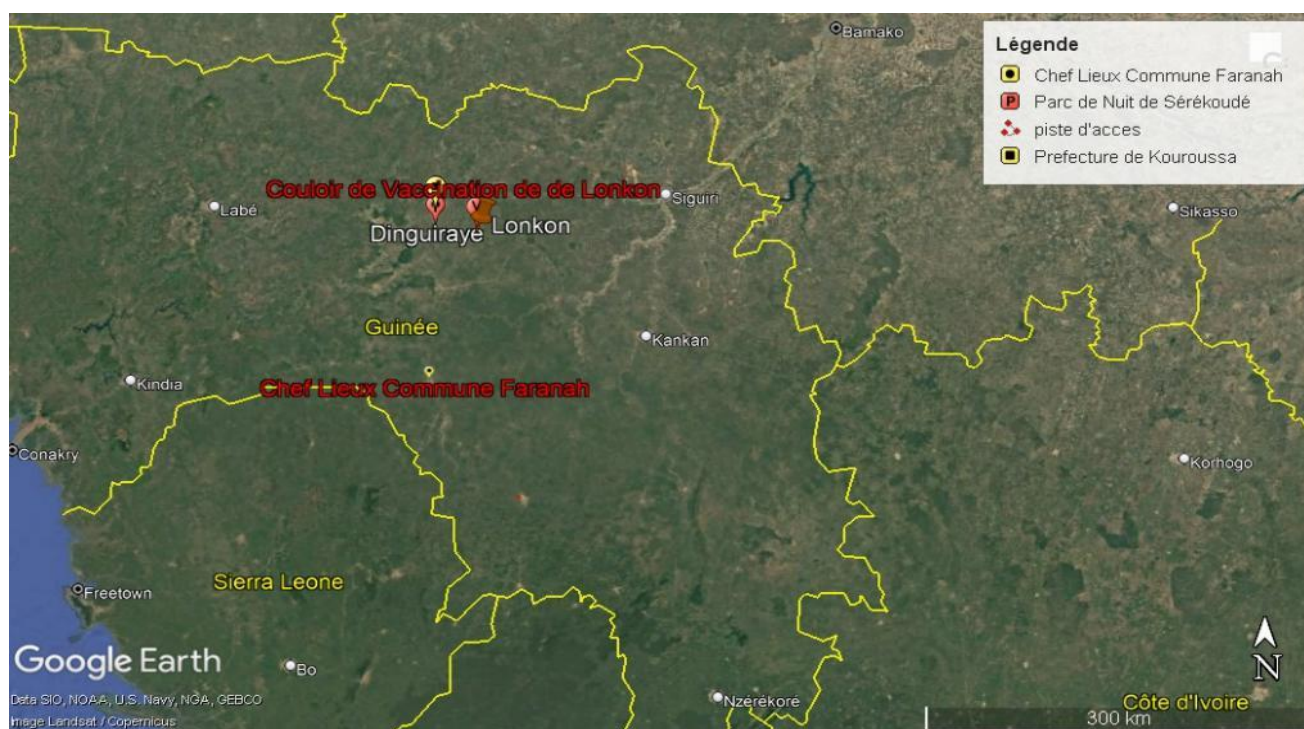


Figure 25: Carte de localisation du site de Lakon Source: SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

➤ **Description du site de construction des infrastructures à Santiguiya, Félo et Masaréna**

Les coordonnées GPS des sites sont :

Tableau 4: Présentation des sites de Lansanaya

CR	District (Site)	Infrastructures	Quantité	Coordonnées		X	Y	Superficie
				X	Y			
Lansanaya	Santiguiya	Couloir de vaccination et Parc de nuit	2	28 87 60	125 95 38	293529.05	1260248.02	3 ha
	Félo	Couloir de vaccination et Parc de nuit	2	29 34 88	126 02 43	293488	1260243	2.5
	Massaréna	Couloir de vaccination	1	28 71 09	125 75 94	217168.33	1257615.72	1.3

Dans ce projet d'infrastructure d'élevage, la Commune Rurale de Lansanayah bénéficiera de la réalisation de trois infrastructures, à savoir un Couloir de vaccination et Parc de nuit à Santiguiya, un Couloir de vaccination et Parc de nuit à Félo et un Couloir de vaccination Masaréna.

Les sites ont une forte ressemblance du point de vue relief. En effet, tous sont accessibles à partir des pistes rurales en très bon état. Situé sur une succession de bowal, la végétation des sites est une mosaïque de forêts galerie située sur les flancs des hautes collines de Lansanaya qui fait frontière avec le parc naturel du Bafing-Falémé à l'Ouest, etc... On y rencontre aucune rivière aux alentours immédiats des sites. Néanmoins, il existe des points d'eau temporaires issus des ruisseaux saisonniers dans le vaste bowal qui abrite les trois sites.

Le site de Santiiya est limité au Nord par une forêt non classée, au Sud par une savane arborée, à l'Est par la piste rurale reliant Santiguiya et à l'ouest par de terrain vierge, la végétation est marquée par la présence de *Saba senegalensis* (Saban), et autres arbustes. La faune est marquée par la présence des chimpanzés, écureuils, des chenilles, des lézards etc.

Le site de Félo est limité ; au Nord par le village de Lansanaya, au Sud par une piste rurale, à l'Est et l'Ouest par de terrain vierges, le couvert végétal est parsemé de grands herbes et quelques espèces floristiques comme le langue, *Diospyros mespiliformis* – Hoscht, *Bardenia erubescens*), quant à la faune elle est surtout marquée par la présence des Lièvre, écureuils, Francolin etc..)

Le site de Massarena est situé en pleine campagne loin des sentiers agricoles entouré par des terrains vierges. Les espèces floristiques sur le site comme le langue, *Saba*, *Bardenia erubescens*) quant à la faune elle est surtout marquée par la présence des lapins, écureuils, perdrix, etc...)



Figure 26: Carte de localisation du site de Santiguiya source: SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

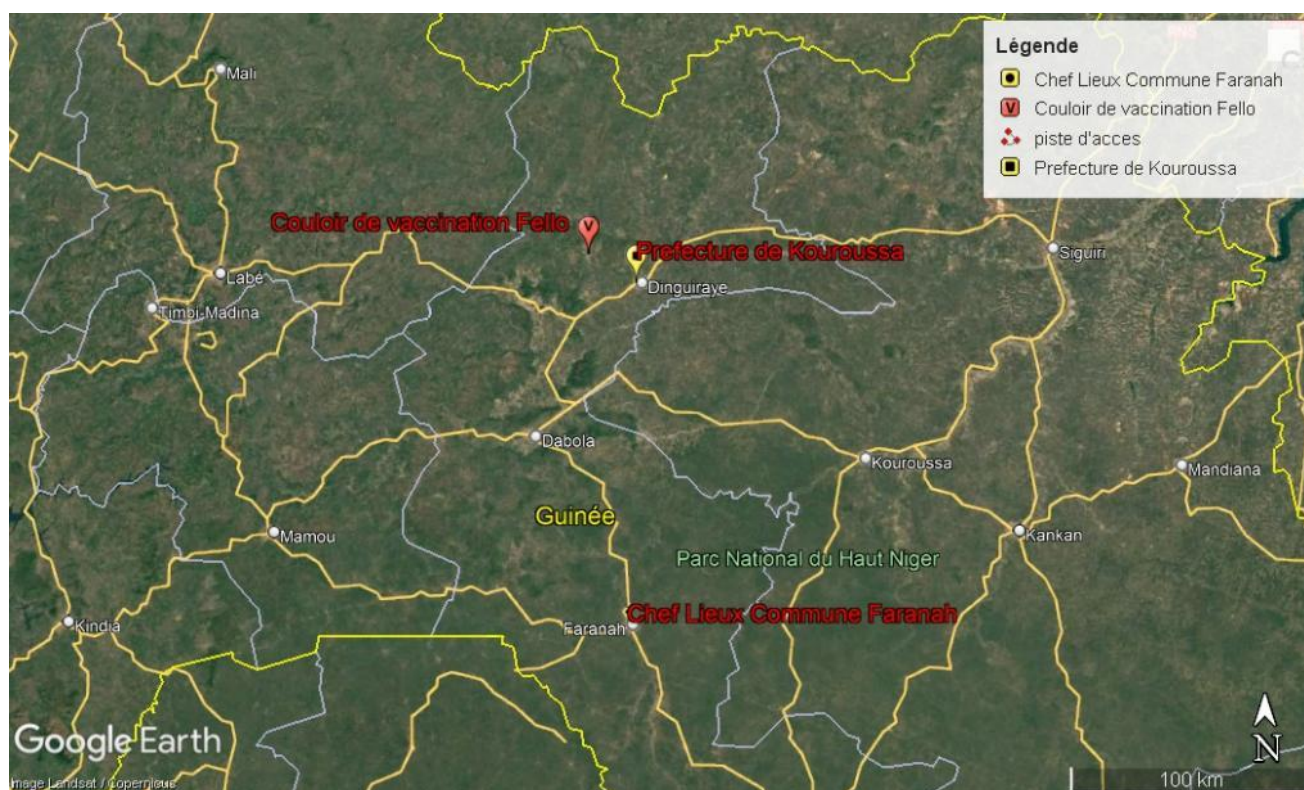


Figure 27: Carte de localisation du site de Felo source: SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

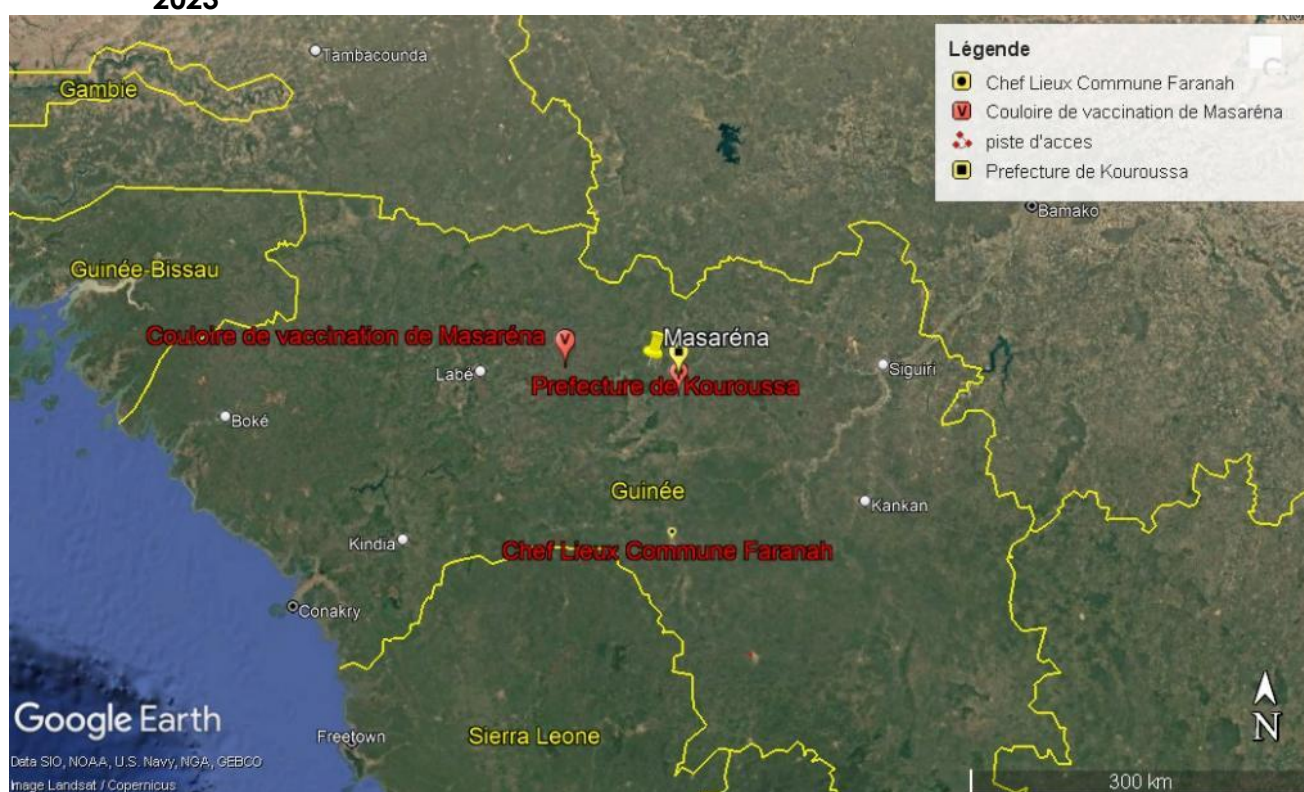


Figure 28 Carte de localisation du site de Massarema source : SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

➤ **Description des sites de construction de Labata**

Le site de Labata est situé à 4 km de Diatifère centre. Il abritera un couloir de vaccination qui couvrira une superficie d'environ 2.2 ha. Les coordonnées géographiques des sites sont les suivantes :

X : 31 54 00	Y : 129 13 90	X : 315400	Y : 1291390
--------------	---------------	------------	-------------

Les trois points limitrophes (Est Ouest Sud) du site sont entourés de savane herbeuse au Nord par une piste rurale reliant le village de Datitere Malinko.

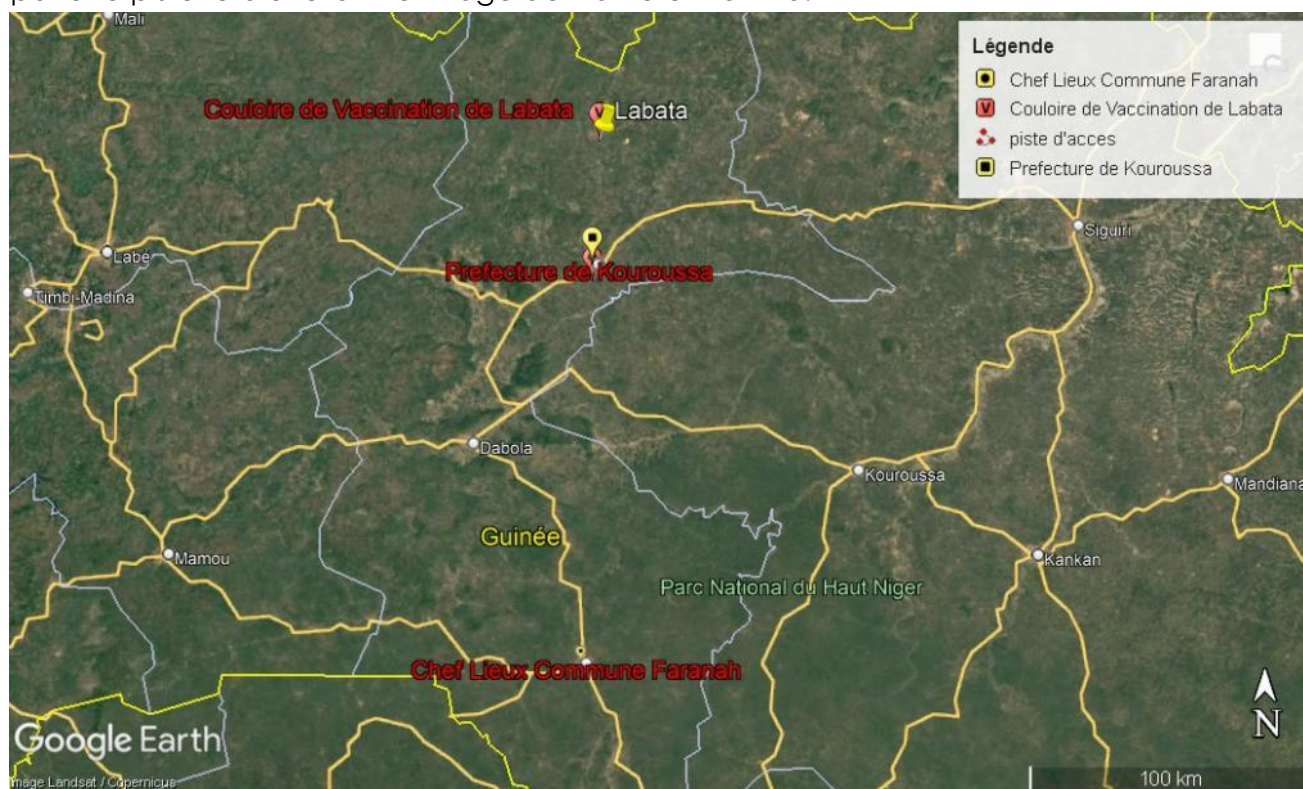


Figure 29: Carte de localisation du site de Labata , source : SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

Le site est accessible à partir d'une piste rurale en très mauvais état. Les cours d'eau les plus proches sont Tchandw et Gnalinko à 790 m du site. Ce sont tous des cours d'eau à régime temporaire. Les espèces floristiques présente sur le site sont essentiellement : *Terminalia macroptera*, *Afzelia Africana*, *Lannea acida*) Sur le plan foncier, le site est un domaine public appartenant à la communauté, attribué aux groupements d'éleveurs. la faune terrestre est composée de rongeurs (souris, lapins) et des reptiles (margouillats lézards crapauds)

➤ Description du site de construction du parc de nuit de Kobala 1

Le site est situé dans le district de Kobala 1, à proximité de la route nationale Dabola Dinguiraye. Il couvre une superficie de 2 Ha environ. Le site est entouré du Sud au Nord par une savane herbeuse a l'Est par de terrains vierges à l'Ouest par une piste

Les coordonnées géographiques du site sont :

X : 29 57 13	Y : 124 01 06	X : 295657.31	Y : 1240147.67
--------------	---------------	---------------	----------------

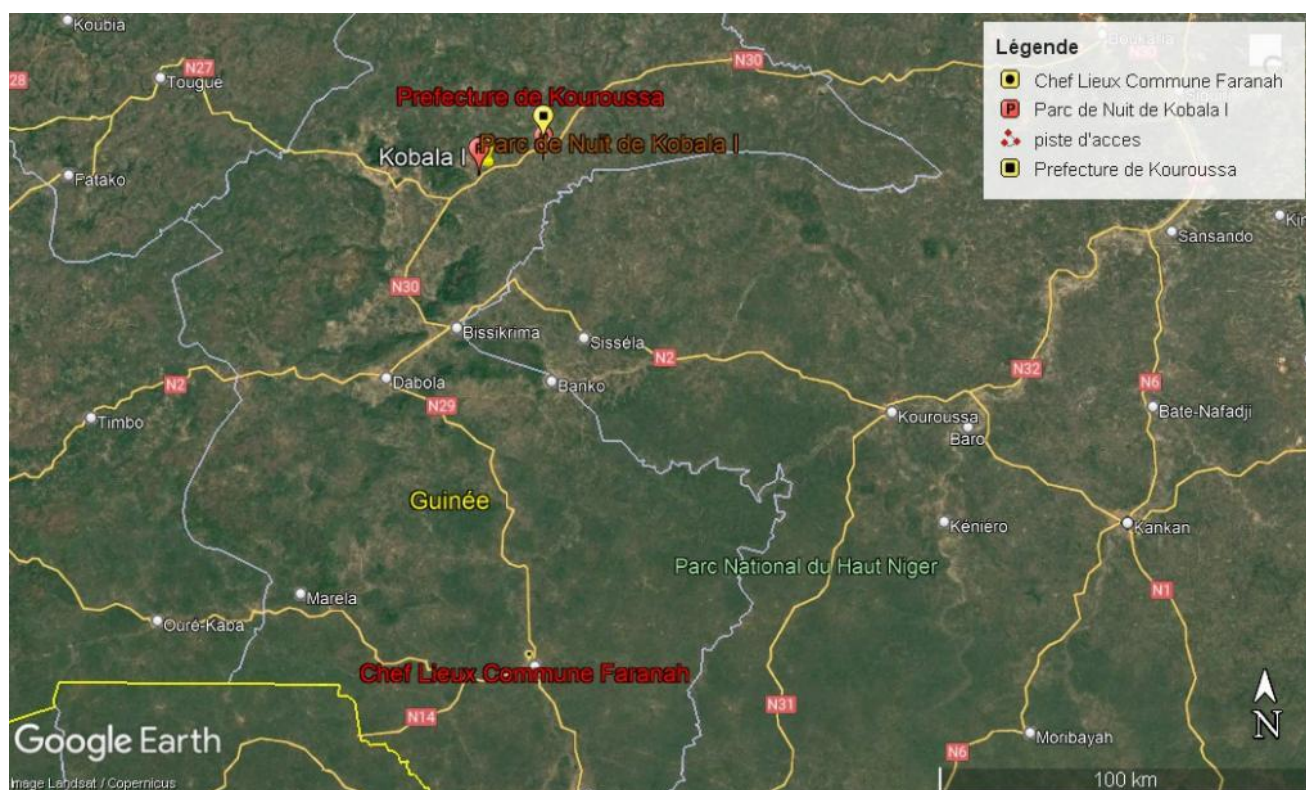


Figure 30: Carte de localisation du site de Kobala 1 source : SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

C'est un don de la communauté au projet PIDACC. Le site est un bowal accessible à partir d'un sentier. Sur le plan foncier, le site est un terrain donné gratuitement par la communauté aux groupements d'éleveurs de la localité. Il n'y a pas d'habitation ni de sites sacrés aux alentours du site. Sur le site du projet, on rencontre quelques espèces floristiques comme (*Vitaleria paradoxa*, *Mangifera indica*, *Eritrina senegalensis*) La faune est marquée par la présence des écureuils, biches, singes rouges en transit des serpents, crapauds, des sauterelles.

➤ Description du site de construction de Mossoco

Le site est situé dans le district de Mossoco, à la périphérie du district central de Dialakoro. Il couvre une superficie de 1.2 ha environ. Les limites du site sont au Nord et au sud par de terrains vierges à l'est par une piste rurale du village de Mossoko et à l'Ouest par une savane herbeuse.

C'est un don de la communauté au projet PIDACC. Le site est un bowal accessible à partir d'une piste rurale mal entretenue. Sur le plan foncier, le site est un terrain cédé gratuitement par la communauté aux groupements d'éleveurs de la localité. Il n'y a pas d'habitation ni de sites sacrés aux alentours du site. Sur le site du projet, on rencontre quelques espèces floristiques comme *Vitaleria paradoxa*, *Mangifera indica*, *Eritrina senegalensis*. ce sont de petits reptiles qui composent la faune du site notamment des chenilles des margouillats. Etc. Les coordonnées géographiques du site sont :

X : 28 26 44	Y : 121 82 38	X : 282691.27	Y : 1218224.14
--------------	---------------	---------------	----------------

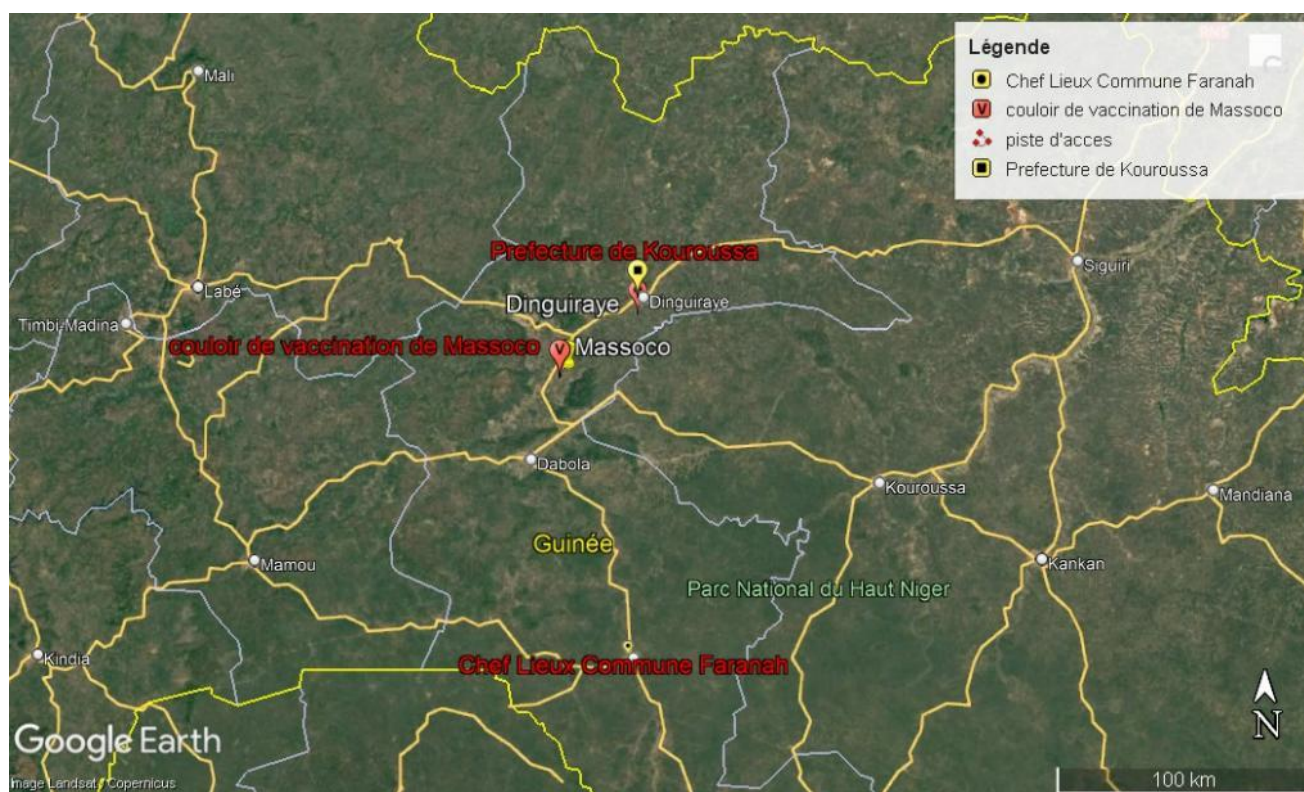


Figure 31: Carte de localisation du site de Kobala 1 source: SERTAS/CEFCOD/BEDRU 2023

VI. ANALYSE DES ALTERNATIVES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'analyse des alternatives de mise en œuvre du projet est une étape essentielle dans la réalisation du projet d'infrastructures. Sur le plan environnemental et social, cette analyse permet de trouver les meilleures options de réalisation d'un projet minimisant les externalités négatives et optimisant la rentabilité économique du projet. Dans le cas du présent projet, l'analyse a porté sur les options du projet. « sans projet » et « avec projet ». L'analyse de ces options ont tenu compte des critères environnementaux, socioéconomiques et techniques dont la méthodologie est présentée ci-dessous

6.1. Méthodologie

Une analyse qualitative concernant les impacts du projet sur l'environnement, a été effectuée et chaque variantes/option a été cotée selon un niveau fort (F), modéré (M) ou faible (Fa); le niveau F étant le moins favorable et le niveau Fa, le plus favorable.

Pour chacune des variantes, trois (03) critères ont été considérés :

- (i) **le critère environnemental** : il s'agit à ce propos d'envisager de minimiser par tous les moyens possibles les impacts négatifs que pourrait avoir le projet sur son environnement. Le critère environnemental permet de savoir si le projet est réalisable sur le plan environnemental à travers une analyse projetée des impacts qu'il pourrait avoir sur le plan environnemental.
- (ii) **le critère socio-économique** : Prévoir tous les moyens possibles afin que le projet exerce moins d'influence négative sur le social et sur l'économie. Il est entendu que tout projet qui s'inscrit en étroite ligne avec le développement durable doit être sain sur le plan écologique mais également économiquement viable et socialement acceptable. Le

critère socio-économique permet d'analyser les impacts anticipés du projet et de donner un avis sur sa faisabilité.

- (iii) **le critère technique ou opérationnel** : faire l'usage des dispositions techniques et opérationnel pour rendre le projet viable, crédible et bénéfique aux populations. Le critère technique prend en compte la faisabilité technique du projet.

6.2. Option 1 : « sans projet »

L'option sans projet correspond à garder le statu quo avec des besoins pastoraux importants notamment la problématique de la gestion du bétail affectant le développement socioéconomique de la préfecture des préfectures bénéficiaires.

➤ Les conséquences de cette option seront entre autres :

- Maintien de la zone dans la situation de faible production agro-pastorale
- Impossibilité de tendre vers la sécurité alimentaire ;
- Forte perturbation à bétail dans la zone ;
- Poursuite de la dégradation des ressources naturelles inexploitées comme le sol et les ressources en eau ;
- Pauvreté et chômage ;

➤ Les impacts socio- environnementaux positifs de cette option sont :

- Statuquo sur les aspects liés aux risques de dégradation des propriétés physicochimiques des sols ;
- Pas d'exploitation des ressources en eau souterraine et eau de surface ;
- Pas de risques d'accidents et de blessures ;
- Pas de risques de propagation de maladies et de VBG/EAS/HS ;
- Maintien de l'ambiance sonore ;
- Pas de risques de pollution de la qualité de l'air.

Ainsi l'option « sans projet » n'aura quasiment pas d'effet sur l'environnement, si ce n'est la conduite des activités usuelles et habituelles entre les hommes et leur milieu de vie.

Cependant, avec cette option « sans projet » il faut noter un manque à gagner sur divers plans pour les communes concernées. En effet, sur le plan économique, c'est la perte d'opportunité de transformation structurante de l'économie des communes et aussi des régions concernées par le projet. Cette transformation de l'économie se traduirait par le développement des différents maillons des chaînes de valeur des filières concernées. Sur le plan financier, on notera un manque à gagner au niveau des recettes fiscales des communes, également la perte d'opportunité d'amélioration du pouvoir d'achat des populations dans les communes.

6.3. Option 2 : « avec projet »

L'option réalisation du projet permettra en revanche :

- L'approvisionnement du parc local en bétails ;
- Le développement des activités génératrices des revenus ;
- L'amélioration des conditions vie des ménages ;
- Le renforcement de la résilience des ménages et des systèmes agro-pastorales face aux variabilités et changement climatiques ;
- La formation ;
- L'augmentation des revenus à travers la location des infrastructures (parcs de de nuit, couloir de vaccination, abreuvoirs, rampes d'embarquement, vente des animaux, vente de la fumure organique etc.) ;

- La diminution des maladies contagieuses des animaux à travers la vaccination du bétail marchand (présence d'un couloir de vaccination) ;
- La diminution du temps et le labeur consacré à l'abreuvement des animaux grâce à la présence des abreuvoirs, de points d'eau (forage) ;
- L'amélioration de la productivité et la production agricole et piscicole grâce à l'utilisation de la fumure organique ;
- La facilitation du transport des gros ruminants grâce à la rampe d'embarquement

Les conséquences de l'option projet, sont entre autres :

- Risques de dégradation du sol ;
- Risques de pollution des ressources en eau ;
- Risques d'altération de la qualité de l'air ;
- Risques d'augmentation de bruits et vibrations ;
- Risques de propagation de maladies et de VBG/EAS/HS ;
- Mauvaises conditions de travail ;
- Risques d'accidents de travail, etc.

Ces risques et impacts sont temporaires susceptibles d'être atténués ou mitigés. En effet, la mise en place du projet donne l'opportunité d'identifier d'analyser et d'évaluer dans un cadre qu'est l'EIES l'ensemble des risques et impacts que ce projet pourrait occasionner aussi bien sur le plan environnemental et social. Cette EIES ainsi réalisée, sera assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) dont les mesures permettront d'éviter, atténuer et compenser (les impacts résiduels) du projet et de bonifier les impacts positifs.

Pour ce qui concerne les impacts positifs liés à la réalisation du projet, ils seront légions. Sur le plan économique la réalisation des unités aura un impact structurant sur l'ensemble des maillons du projet. Sur le plan financier, la présence des infrastructures de l'élevage aura des retombées positives sur l'assiette fiscale des différentes communes, tout en améliorant l'accès à des emplois décents pour les jeunes de la localité. Enfin sur le plan environnemental et social, la mise en œuvre du PGES verra la participation de nombreux acteurs techniques dans le suivi des indicateurs et offrira ainsi une chance pour une gestion holistique des questions environnementales dans le cadre de ce projet.

La réalisation du projet nécessitera la mobilisation de matériaux, de construction, de la ressource en eau et en électricité tant en phase des travaux qu'en phase d'exploitation. Une analyse comparée des alternatives de ces ressources a permis de proposer une alternative raisonnable à la réalisation du projet en fonction de leurs enjeux socioéconomiques et environnementaux potentiels. Le tableau ci-après présente la synthèse des alternatives.

Tableau 5 : Analyse comparative des alternatives étudiées

Variante	Sous-variante	Critères d'évaluation			Variante retenue
		Environnemental	Socio-économique	Technique	
Sans projet		Fa	Fa	Fa	
Avec projet	Site d'implantation	Fa	F	F	Variante Retenue
	Technologie utilisée	Fa	F	F	

Fa : Faible impact environnemental .

F : Fort impact socioéconomique sur la commune, Fort capacité technique

Source : Analyse des données collectées sur le terrain

VII. RESUME DES RISQUES IMPACTS SIGNIFICATIFS ET PROPOSITION DES MESURES DE GESTION IMPACTS DES PHASES

Le tableau ci-après présente les risques et impacts significatifs et proposition des mesures de gestion

Tableau 6 : Impacts par phase

PHASE PREPARATOIRE	
IMPACTS NEGATIFS	MESURES DE GESTION DES IMPACTS
Perte d'habitat faunique	- Éviter les habitats naturels et les gîtes pendant le débroussaillage des emprises ; - Interdire toute pratique de chasse sur le chantier
Pollution du sol par les déchets	- Installer des sanitaires et des vestiaires en nombre suffisant dans les bases-vie ; - Doter le chantier des poubelles spécifiques pour le pré collecte et le tri des déchets solides ; - Éviter les défécations à l'aire libre, notamment dans les bas-fonds et sur les berges des cours d'eau.
Pollution des eaux de surface par les hydrocarbures	- Recueil des huiles usagées en vue de leur recyclage ; - Assurer l'enlèvement régulier des déchets solides produits par des structures agréées - Interdire de tout rejet d'eaux usées dans la nature et mettre en place un dispositif de recueil et d'élimination des eaux de chantier ;
Augmentation des risques d'infections IST MST SIDA	- Sensibiliser les ouvriers et les populations riveraines sur les méthodes préventives de lutte contre les IST et le VIH/SIDA
Accident du travail et d'incidents divers (traumatisme, blessures, décès sur le chantier)	- Doter les ouvriers d'Equipements de Protection Individuels (chaussures de sécurité, casques, kit oreillette, lunettes, tenues) et veiller à leur port effectif - Sensibiliser les ouvriers sur les règles de sécurité au travail - Doter le site d'une trousse de secour pour les premiers soins
- PHASE DE CONSTRUCTION	
Pollution du sol par les déchets solides et liquides)	- Assurer l'enlèvement régulier des déchets solides produits par des structures agréées - disposer d'une surface étanche pour la maintenance des engins de surcreusement ;
Pollution des eaux souterraine par les fuites d'hydrocarbures des travaux	- Disposer de fûts sur des surfaces étanches pour assurer le stockage des huiles usagées issues de la maintenance des engins de surcreusement ;

	- assurer l'enlèvement régulier des déchets solides produits par des structures agréées
Pollution sonore	- Doter tout usagers du site devant intervenir et/ou situé près d'une source d'émission de bruit des EPI appropriés (casque anti-bruit) et gilet de suavetage et veiller à leur port effectif - Entretien des véhicules et engins suivant les règles des constructeurs ; - Éteindre systématiquement les engins et les véhicules quand ils ne sont pas utilisés ; - Sensibiliser les employés sur le port des EPI ; - Éviter de réaliser les travaux plus bruyants la nuit ;
Accident du travail (traumatisme, noyade, blessures, décès sur le chantier)	- Doter les travailleurs de gilet de sauvetage ou vêtement de flottaison individuel (VFI) - Doter le site de trousse de secours pour les premiers soins - Former les opérateurs/conducteurs à la conduite en sécurité - Sensibiliser et former les agents de chantiers et d'équipes ponctuelles dans les techniques d'interventions rapides en cas de sinistres
Risque de développement des VBG	- Sensibiliser tout le personnel aux notions de VBG, harcèlement sexuel, discrimination, comportements appropriés. - Organiser des sessions communautaires d'information sur les droits des femmes, les formes de VBG, et les mécanismes de recours existants - Élaborer, afficher et faire signer un code de bonne conduite pour tout le personnel - Elaborer et mettre en œuvre un Mécanisme de Gestion des plaintes
PHASE D'EXPLOITATION	
Pollution du sol par les déchets solides et liquides	- Doter le site des poubelles spécifiques pour la pré-collecte et le tri des déchets solides ; - faire les travaux d'enlèvement d'écaillés des poissons sur des surfaces étanches et non humides
Risque de Pollution des cours d'eau par les intrants	- Rejets directs d'eaux d'élevage (chargées en matières organiques, antibiotiques, azote, phosphore) vers les cours d'eau - Mettre en place un bassin de décantation avant rejet dans le milieu naturel - Contrôler régulièrement les paramètres physico-chimiques de l'eau
Risque de Prolifération d'algues (eutrophisation) du aux nutriments issus des	- Organiser des formations à l'endroit des exploitants sur l'ajustement de la ration alimentaire aux besoins des poissons

déjections de poissons et de l'alimentation	
Risque d'appauvrissement de la biodiversité aquatique naturelle	- Planter uniquement des espèces locales ou déjà présentes dans la région

VIII. RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La démarche de réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) associe les parties prenantes à la planification, à la gestion des aspects sociaux, environnementaux et de sécurité du projet. Cette démarche se traduit ainsi par une consultation desdites parties conformément à la réglementation nationale en matière de gestion environnementale et sociale.

Les consultations ont eu lieu dans les préfectures de Mandiana, Kouroussa, Dinguiraye et Siguiri et Faranah **du 21 Mars au 13 Août 2023**. Au cours de ces enquêtes, les autorités préfectorales, communales ainsi que les bénéficiaires ont été mobilisés dans les localités concernées. Le nombre total de personnes rencontrées dans les différentes localités lors des consultations est de **208 hommes contre 88 femmes**. Dans la collecte des données, quatre (4) focus groups ont été réalisés, les femmes ont été consultées en groupes de cinq (5) à sept (7) personnes pour recueillir leurs avis et inquiétudes sur la réalisation des infrastructures.

Objectif de la consultation publique

- Présenter le projet PIDACC, notamment ses risques et enjeux environnementaux et sociaux des projets et activités ;
- Faire participer les acteurs à l'identification et à l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux ;
- Apprécier le degré d'acceptabilité sociale du projet en considérant les impacts positifs et négatifs perçus ;
- Recueillir les attentes, craintes, suggestions et recommandations des acteurs par rapport à la réalisation du projet.

Pour cela, plusieurs canaux de communication ont été utilisés notamment, les communications à partir des mosquées, les jours de réunions juvéniles et associatifs sur les 25 sites concernés directement par le projet.

Les préoccupations ou doléances formulées par les populations se résument, entre autres, comme suit :

- Mise en place d'une gestion communautaire efficace afin de pérenniser les installations ;
- La construction des maisons d'accouchement pour les femmes
- Recrutement des jeunes des villages pour les travaux à compétence égale ;
- Risques de dépravation des mœurs et coutumes ;
- Rejet des résidus de production dans la nature entraînant des risques de maladie sur la communauté riveraine ;
- Accidents de circulation par les mouvements des camions et engins de chantier.
- Impliquer les autorités à toutes les décisions notamment d'embauche.

Tableau 7 : Résultats de la consultation publique

Date	Lieu/localité	Acteurs rencontrés / Profil des participants	Nombre de personnes rencontrées	Points discutés	Résumé des attentes formulées par les acteurs consultés
28/03/2023	Missiman	Autorités locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Chasseurs ; Les Jeunes et les Femmes	10 Personnes dont 03 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet. Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité.	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le recrutement du personnel ; Toujours informer la collectivité des éventuelles difficultés qui surviendraient lors de la mise en œuvre du projet ; La construction des infrastructures socio-économiques de base.
28/03/2023	Morodou 1	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ;	15 personnes dont 06 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du

Date	Lieu/localité	Acteurs rencontrés / Profil des participants	Nombre de personnes rencontrées	Points discutés	Résumé des attentes formulées par les acteurs consultés
		Les Jeunes et les Femmes		Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	genre dans le recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base
31/03/2023	Banankoro	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Chasseurs ; Les Jeunes et les Femmes	10 personnes dont 03 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base
31/03/2023	Kodiamba	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ;	12 Personnes dont 05 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le

Date	Lieu/localité	Acteurs rencontrés / Profil des participants	Nombre de personnes rencontrées	Points discutés	Résumé des attentes formulées par les acteurs consultés
		Les Jeunes et les Femmes		Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base
01/04/2023	Kanifara	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	09 Personnes dont 03 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base
01/04/2023	Koundian 1	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	10 Personnes dont 03 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le

Date	Lieu/localité	Acteurs rencontrés / Profil des participants	Nombre de personnes rencontrées	Points discutés	Résumé des attentes formulées par les acteurs consultés
				Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base
04/04/2023	Koumandianbougou	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	10 Personnes dont 04 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base
04/04/2023	Nafadji	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	09 Personnes dont 02 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le

Date	Lieu/localité	Acteurs rencontrés / Profil des participants	Nombre de personnes rencontrées	Points discutés	Résumé des attentes formulées par les acteurs consultés
				Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base
06/04/2023	Bougouroun	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	07 Personnes dont 03 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base
06/04/2023	Franwlia centre	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	07 Personnes dont 02 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le

Date	Lieu/localité	Acteurs rencontrés / Profil des participants	Nombre de personnes rencontrées	Points discutés	Résumé des attentes formulées par les acteurs consultés
				Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base
07/04/2023	Fadakolon	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	14 Personnes dont 03 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base
07/04/2023	Djilembé	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	15 Personnes dont 04 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le

Date	Lieu/localité	Acteurs rencontrés / Profil des participants	Nombre de personnes rencontrées	Points discutés	Résumé des attentes formulées par les acteurs consultés
				Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base
08/04/2023	Sinkefara	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	5 Personnes dont 01 femme	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base.
12/04/2023	Fadou1	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	04 Personnes dont 01 femme	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet.	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le

Date	Lieu/localité	Acteurs rencontrés / Profil des participants	Nombre de personnes rencontrées	Points discutés	Résumé des attentes formulées par les acteurs consultés
				Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité.	recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base
14/04/2023	Morigbaya-saaba	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	18 Personnes dont 03 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base.
15/04/2023	Fansan	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	19 Personnes dont 04 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le

Date	Lieu/localité	Acteurs rencontrés / Profil des participants	Nombre de personnes rencontrées	Points discutés	Résumé des attentes formulées par les acteurs consultés
				Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base
17/04/2023	Masaréna	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	15 Personnes dont 05 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base.
18/04/2023	Santiguiya fouda	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	15 Personnes dont 04 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le

Date	Lieu/localité	Acteurs rencontrés / Profil des participants	Nombre de personnes rencontrées	Points discutés	Résumé des attentes formulées par les acteurs consultés
				Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base.
18/04/2023	Lankon	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	13 Personnes dont 03 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base.
21/04/2023	Lorombo	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	14 Personnes dont 08 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le

Date	Lieu/localité	Acteurs rencontrés / Profil des participants	Nombre de personnes rencontrées	Points discutés	Résumé des attentes formulées par les acteurs consultés
				Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base.
21/04/2023	Gagna	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	16 Personnes dont 03 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base.
22/04/2023	Sérékoudé	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	14 Personnes dont 06 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le

Date	Lieu/localité	Acteurs rencontrés / Profil des participants	Nombre de personnes rencontrées	Points discutés	Résumé des attentes formulées par les acteurs consultés
				Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base.
23/04/2023	Félo	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	12 Personnes dont 03 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base.
24/04/2023	Labata	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	10 Personnes dont 04 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le

Date	Lieu/localité	Acteurs rencontrés / Profil des participants	Nombre de personnes rencontrées	Points discutés	Résumé des attentes formulées par les acteurs consultés
				Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base.
26/04/2023	Mossoco	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	09 Personnes dont 03 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base.
28/04/2023	Kobala I	Autorités Locales ; Notables ; Agriculteurs ; Eleveurs ; Les Jeunes et les Femmes	11 Personnes dont 03 femmes	La réalisation du projet ; Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; Présentation des impacts positifs du projet	L'emploi des jeunes de la localité ; Tenir compte des questions du genre dans le

Date	Lieu/localité	Acteurs rencontrés / Profil des participants	Nombre de personnes rencontrées	Points discutés	Résumé des attentes formulées par les acteurs consultés
				Les attentes du projet vis- à-vis de ces localités : L'emploi des jeunes de la localité	recrutement du personnel ; La construction des infrastructures socio-économiques de base.

IX. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et réclamation sera mis en place pour offrir l'opportunité à toute personne affectée par le projet (PAP) ou toute personne concernée d'exprimer ses griefs concernant notamment la mise en œuvre du sous-projet de construction des infrastructures d'élevages (parc de nuit, couloir de vaccination) sans aucun frais. Les plaintes auxquelles on peut s'attendre le plus fréquemment concernent :

- le bruit et/ou la poussière à proximité des activités de chantier et sur le parcours des engins ;
- des contestations liées aux procédures de recrutement ;
- les atteintes aux us et coutumes ;
- des plaintes relatives à des accidents de circulation impliquant les véhicules qui fréquentent le chantier de construction ou même sur le site du point de débarquement aménagé ;
- du non-respect du délai des travaux des prestataires externes ;
- de l'abandon des travaux en cours de réalisation par les prestataires ;
- du retard dans la mise en place des chantiers ; - etc.

Le MGP devra être conforme aux exigences et bonnes pratiques internationales suivantes : rapide : le traitement d'une plainte doit être fait dans un délai raisonnable. Le temps de réponse à une plainte doit être aussi court que possible (moins de 03 jours) ; - - - - - accessible : le mécanisme doit être facilement accessible à toutes les personnes affectées par le projet (proche de la zone du projet, disponible chaque jour ouvrable de la semaine, etc.) ; culturellement adapté : le mécanisme doit tenir compte des particularismes locaux (langue parlée, niveau d'alphabétisation, etc.) ; gratuit : l'accès au mécanisme ne doit pas induire de dépenses exagérées (par exemple pour le transport vers le lieu de soumission de la plainte) ; anonyme : l'identité des plaignants doit être préservée dans toutes les circonstances ; permettant un recours juridique : une personne qui a soumis une plainte auprès de l'entreprise doit pouvoir malgré tout recourir aux tribunaux. Les organes de traitement des plaintes comprennent trois (03) niveaux que sont :

Niveau 1 : Comité locale de gestion des plaintes (CLGP)

Chaque CLGP est constitué□ de (5) membre à savoir :

- 1 représentant du Président du District ou du quartier ou du secteur ;
- 1 représentant d'association des jeunes ;
- 2 représentants des personnes affectées par le projet ;
- 1 notable ou sage du village/quartier.

Niveau 2 : Comité de gestion des plaintes (CGP)

Chaque CGP est constitué□ de (7) membre à savoir :

- 1 représentant de l'association des femmes ou des jeunes
- 1 représentant de la société□ civile
- 1 Administrateur du territoire ou son représentant

- 1 Autorité municipale/de la mairie ou son représentant
- 2 représentants des personnes affectées par le projet.

Niveau 3 : Programme (UNC du PIDACC)

Toutes les plaintes non résolues par le comité de gestion des plaintes sont transmises au Programme et traitées par une commission constituée des membres ci-après, désigné par le Coordonnateur National du Programme PIDACC :

- Coordinateur National du Programme PIDACC : Président de la commission
- Le Préfet de la zone concernée ou son Représentant : Vice-président de la commission
- La spécialiste en genre et du développement social du PIDACC : 1er secrétaire de la commission
- Expert en Sauvegarde Environnementale et Sociale : 2ème secrétaire de la commission
- Autres expertises au sein social de l'UNC du PIDACC jugés nécessaires par le Coordonnateur

Cette commission a le mandat d'organiser des rencontres avec les PAP concernées par les plaintes, les autorités locales et les cellules locales de traitement de plaintes.

Les organes du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) seront créés par un acte administratif des structures compétentes portant Création, Composition et Fonctionnement des comités de gestion de plaintes pour être opérationnel durant toute la phase de la mise en œuvre du projet. Dans la résolution des plaintes, les types de recours possibles se présentent comme suit :

- Règlement à l'amiable auprès du Comité local de gestion des plaintes (CLGP) installé au niveau des deux sites abritant des infrastructures d'levages
- Arbitrage : En cas de non-satisfaction auprès du Comité Local de Gestion des Plaintes
- Négociation : En cas de non-satisfaction le Comité de Coordination et de Suivi du PIDACC ;
- Recours à la justice : En cas de non-satisfaction au niveau de ces trois (03) paliers, le requérant peut saisir la justice. Mais dans le cadre de ce présent projet, toutes les dispositions doivent être prises pour que le recours à la justice ne soit pas une option.

Les plaintes VBG seront redirigé vers les comites locales de gestion des plaintes (CLGP) qui servira de porte d'entrée et de courroie de référencement vers les structures de prises en chargé à savoir les directions et services compétentes en la matière tels que : la police à travers l'Office de Protection du Genre de l'Enfant et des Mœurs (OPREGEM), la Direction Préfectorale de la promotion féminisme et de l'enfance, les centres de santé, et les ONG intervenantes sur la protection des femmes, enfants et les questions liées au VBG.. Ensuite, l'information sera immédiatement remontée vers le projet et enfin dans les minutes qui suivent à la Banque.

Rubrique	Echéance	Nombre	Coût unitaire (F GNF)	Coût total (GNF)	Cout Total en USD
Installation ds membres de comités de gestion des plaintes	Ceremonie	2	3 837 500	7 675 000	921
Elaboration, reproduction et diffusion du manuel MGP (y compris les formulaires d'enregistrement et de clôture		2	4 605 000	9 210 000	1 105
Organisation de campagne de sensibilisation	séance	2	3 837 500	7 675 000	921
Formation des membres de comité de gestion des plaintes	session	2	6 140 000	12 280 000	1 474
Appui au fonctionnement des comités de gestion des plaintes	trimestre	8	1 535 000	12 280 000	1 474
Suivi et exécution du processus de gestion des plaintes	trimestre	2	7 675 000	15 350 000	1 842
Total pour les quatre Préfectures			64 470 000	386 820 000	46 418

X. GESTION DES RISQUES

1.1. Identification et évaluation des risques potentiels

L'analyse repose principalement sur l'identification des dangers et des risques qui en découlent. En plus d'identifier les risques, l'évaluation identifie aussi les causes principales, les conséquences et les mesures de contrôle.

L'objectif du maître d'œuvre en matière de gestion des risques consiste à réduire les risques au plus bas niveau qu'il est économiquement et techniquement raisonnable d'obtenir.

1.2. Méthodologie d'évaluation des dangers et des risques

La méthodologie utilisée pour l'évaluation des dangers et des risques dans le cadre de la construction des infrastructures d'étangs piscicole est l'Analyse Préliminaire des Risques

(APR) qui repose sur l'identification des dangers et l'estimation des risques.

L'APR nécessite dans un premier temps d'identifier les éléments dangereux des installations qui concernent :

des produits ou des substances dangereuses, que ce soit sous forme liquide, solide ou gazeuse ;

- des équipements potentiellement dangereux, comme par exemple les engins, les installations connexes ;
- des opérations dangereuses associées aux procédés ou aux produits en cause.

A partir de ces éléments, l'APR vise à identifier les différentes situations de danger. Il s'agit donc de déterminer les causes et les conséquences de chacune de ces situations, puis d'identifier les mesures de sécurité existantes ou qui seront mises en place (préventives et d'urgence).

Les critères qui sont utilisés pour l'évaluation des risques prennent en compte la sévérité des événements, la gravité des conséquences et la probabilité d'occurrence.

La sévérité est en relation avec « l'ampleur » des conséquences qui peut être minimale, faible, moyenne, haute ou très haute. Les conséquences sont les effets possibles en fonction des différents milieux dans lesquels on pourrait se retrouver notamment celui des travailleurs, des installations, de l'environnement et de l'impact global (négligeable, mineur, sur le plan régional, sur le plan national et sur le plan international).

Quant à la probabilité d'occurrence, elle se définit de la façon suivante :

- **Minimale** : situation qui ne s'est jamais produite ou qui semble peu probable ;
- **Faible** : situation qui s'est déjà produite ;
- **Moyenne** : situation qui se produit à l'occasion ;
- **Forte** : situation qui se produit sur une base régulière ;
- **Très forte** : situation qui se produit plusieurs fois par année.

La détermination du niveau de risque repose donc sur le jugement que l'expert pose pour chacun de ces critères, en considérant les conséquences sur une base globale et non sectorielle. Le niveau de risque est lié à la combinaison du niveau de sévérité et de la probabilité que l'événement se produise. Plus un événement est susceptible d'avoir des conséquences sévères et que la probabilité qu'il survienne est élevée, plus le risque apparaît comme inacceptable et nécessitera par conséquent la mise en place de procédures de réduction des risques et/ou la modification des installations pour en atténuer les effets potentiels.

Les trois (03) niveaux de risques ainsi obtenus peuvent être définis de la façon suivante.

Tableau 1: Hiérarchisation des risques

Niveaux de risques	Description
--------------------	-------------

Faible	Risque acceptable nécessitant la mise en place et l'application de mesures courantes d'amélioration continue.
Moyen	Risque important nécessitant le changement et/ou l'amélioration des procédures de gestion des risques (surveillance et contrôle, encadrement et formation).
Fort	Risque inacceptable nécessitant la mise en place immédiate de procédures de réduction des risques et la modification des installations.

Source : Méthodologie APR

Tableau 2 : Matrice de détermination du niveau de risques

Sévérité	Conséquences				Probabilité				
	Travailleurs	Installations	Environnement	Impact global	Minimale (1)	Faible (2)	Moyenne (3)	Fort (4)	Très forte (5)
Minimale (1)	Blessures légères	Faibles dommages	Effet négligeable	Impact négligeable	1	2	3	4	5
Faible (2)	Blessures et/ou maladies mineures	Dommages mineurs localisés	Effets mineurs à importants	Impact mineur	2	4	6	8	10
Moyenne (3)	Blessures et/ou maladies importantes	Dommages importants localisés	Effets importants localisés	Impact sur le plan régional	3	6	9	12	15
Haute (4)	Décès	Dommages considérables	Effets considérables et étendus	Impact sur le plan national	4	8	12	16	20
Très haute (5)	Plusieurs décès	Perte totale	Désastre majeur	Impact sur le plan international	5	10	15	20	25

Source : Méthodologie APR Avril 20023

De façon générale, l'identification des risques porte sur les activités liées aux phases de préparation, de construction, d'exploitation. La typologie des risques dans le cadre de la construction des infrastructures d'étangs piscicole peut se présenter comme suit :

Les risques et dangers liés à la phase de préparation et de construction sont :

- le risque de déversements accidentels de polluants sur le milieu ;
- le risque d'accident de circulation lié aux déplacements de camions et d'engins de chantier ; ;
- le risque d'atteinte à la santé, sécurité des travailleurs;
-

En phase d'exploitation les risques sont :

-

1.3. Analyse et évaluation de quelques risques potentiels

La construction des infrastructures d'étangs piscicole comporte de dangers pouvant mener à des situations présentant des risques. Les lignes qui suivent donnent une évaluation des risques ci-dessous identifiés et proposent des mesures de gestion de ces risques.

Tableau 3: Evaluation des principaux risques

Risques potentiels	Evaluation du risque			Mesures de gestion du risque
	Probabilité	Sévérité	Criticité	
Phase de préparation et de construction				
Risque de déversements accidentels de polluants sur le milieu /b	3	3	9	Élaborer et mettre en œuvre un plan gestion des déchets
Risque d'accidents lié aux circulations et aux déplacements de camions et d'engins de chantier	3	2	6	Procéder aux révisions des véhicules de chantier et bien signaler le chantier
Risque d'atteinte à la santé-sécurité des travailleurs lié au bruit et aux vibrations	3	4	12	Doter les travailleurs d'EPI adaptés et Sensibiliser les travailleurs sur le port effectif des EPI organiser périodiquement des ¼ d'heure sécurité à l'endroit des ouvriers
	3	5	15	

Phase d'exploitation				
	3	3	9	Mettre en place des poubelles adéquates et un incinérateur pour canaliser l'élimination des déchets
		3	9	

Source : données terrain, Avril 2023

1.4. Risque de contamination aux maladies infectieuses

Les eaux usées sont par nature des matières potentiellement pathogènes. Du point de vue microbiologique, le risque associé à la manipulation des eaux usées est lié à la présence dans ces eaux de micro-organismes pathogènes (virus, bactéries, parasites). Elles contiennent aussi des produits chimiques et autres objets. En effet, les bactéries, virus et autres germes pathogènes contenus dans les eaux usées et les boues ont des concentrations très élevées pouvant générer des maladies liées à l'assainissement et à l'eau. La mauvaise manipulation des boues prédispose les ouvriers à diverses maladies liées à l'eau (fièvre typhoïde, hépatite, et autres).

Par ailleurs, une éventuelle absence d'hygiène pourrait être aussi une source de pollution du milieu de travail, du fait des germes que peuvent véhiculer les vêtements et les matériels de travail.

1.5. Risque de contamination de maladies liées à la mauvaise gestion des eaux usées et à l'élimination des déchets solides

Les déchets solides (par ex., animaux morts, eaux usées, déchets de transformation) et les effluents peuvent être des vecteurs de transmission de maladies. Il convient de traiter les eaux usées à un niveau acceptable avant leur rejet afin d'éviter la propagation de maladies. Afin de réduire le risque de propagation de maladies, il convient de veiller à l'élimination appropriée des déchets selon les procédures suivantes :

- éliminer correctement les déchets solides, dans le strict respect de la législation et de la réglementation nationale ;
 - enterrer ou brûler les poissons morts pour prévenir la propagation de maladies ;
- traiter les eaux usées dans usées ou des effluents des animaux avant leur rejet dans la nature

XI. Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

Le projet de construction des infrastructures des pêches retenues dans le cadre de la mise œuvre du programme PIDACC, concerné la construction des étangs piscicoles et des viviers de stockage

1. Programme de suivi et de surveillance commun à l'ensemble du site

Les activités de surveillance veillent à la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation proposées dans les phases du sous-projet, et qui sont intégrées auparavant dans les dossiers d'Appel d'offres (DAO), et dans les cahiers de TDRs et de prescriptions générales ou particulières.

a) Programme de surveillance environnementale et sociale

Le programme de surveillance environnementale et sociale pour le présent sous-projet figure dans le tableau suivant. Il représente un outil très important de l'accompagnement environnemental des chantiers. Son but est, d'une part, de contrôler que les mesures décrites auparavant soient mises en œuvre, mais de l'autre part permet, là où des imprévus surgissent, de soutenir l'entreprise et le maître d'ouvrage dans des choix qui permettent de garantir la protection de l'environnement.

Le programme de suivi est donc un outil très important surtout durant la phase de construction. Bien que les entreprises des travaux soient responsables de l'exécution des clauses environnementales, comme cela doit être indiqué dans son contrat, le PIDACC devra tout de même s'assurer que celles-ci ont été respectées.

Dans le cas où l'entreprise n'applique pas les mesures à protection de l'environnement naturel et humain, l'équipe chargée du suivi environnemental devra le signaler au PIDACC, qui procédera à l'application du principe de responsabilité et donc à la sanction de l'entreprise.

b) Suivi environnemental (monitoring) en phase de construction

Les mesures de compensation doivent être intégrées dans un plan environnemental de suivi qui tiendra compte du programme détaillé de construction qui n'existe pas encore. Pour la mise au point de ce programme, les points suivants sont importants :

- Définition des lignes directrices de la gestion environnementale des chantiers. Il s'agit dans un premier temps de rassembler, analyser la législation existante et de définir avec précision les normes requises et qui devront être respectées. Dans un deuxième temps il sera nécessaire de définir les grandes lignes directrices de la gestion des chantiers (strict respect des normes ou plus) en fonction du programme des travaux et du budget finalement prévu.
- Réalisation du projet détaillé de chantier. Il s'agit pour l'équipe de suivi environnemental de participer activement à la mise au point du projet détaillé de chantier.
- Participation de l'équipe à la rédaction des cahiers des charges. Les travaux de génie civil, transport des équipements de chantier feront l'objet d'appels d'offres auprès des entreprises locales. Il est important que la législation environnementale de base ainsi que les exigences particulières du maître d'œuvre soient prises en compte déjà à ce stade.

- Suivi des travaux selon les différents domaines. L'équipe de suivi devra s'assurer que les prescriptions réglementaires établies sont bien respectées. Elle devra constamment suivre le déroulement des travaux et anticiper les problèmes pour prendre en compte l'aspect environnemental. L'expérience montre que beaucoup de problèmes peuvent être évités ou considérablement réduits (coûts) s'ils sont reconnus à temps.

Principales tâches de l'équipe responsable du suivi environnemental pour la phase de construction :

- Assurer durant la phase de construction que les mesures de protection de l'environnement identifiées soient mises en œuvre correctement, autant au niveau des délais qu'au niveau de l'exécution professionnelle correcte ;
- Garantir la « légal compliance », c'est à dire garantir le respect des lois guinéennes, des directives de la Banque Africaine de Développement et exécuter les éventuelles mesures imposées dans le cadre du permis de construire ;
- Soutenir activement les chefs de chantier et ses ingénieurs pour ce qui concerne les questions d'environnement ;
- Assurer la qualité des prestations environnementales ;
- Rester en contact avec les autorités et services administratifs (Département de l'Environnement, les communes, etc.) concernés par les travaux ;
- Rédiger sur une base trimestrielle des rapports de suivi et organiser régulièrement des audits environnementaux dans le but d'avoir une gestion environnementale de qualité ; mener d'une façon générale une politique d'information ouverte et entretenir un dialogue avec les différents partenaires (bailleurs de fonds, autorités, etc..) ;
- Assurer une documentation des activités environnementales menées dans le cadre des travaux de construction ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du programme de surveillance et de suivi environnemental et social du sous-projet.

c) Suivi environnemental (monitoring) en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet a un faible impact sur l'ensemble des aspects environnementaux et socioéconomiques. Néanmoins, l'intensification des activités, la mauvaise gestion des déchets, des accidents lors des sorties de pêche, peuvent se produire ce qui peut avoir des impacts sur l'environnement. Dans ces cas-là, une intervention environnementale est importante.

En cas de problèmes, un ingénieur environnementaliste devra être consulté afin que le site ou la zone affectée soit examinée.

Ces activités consistent à mesurer et à évaluer les impacts du projet sur certaines composantes environnementales et sociales préoccupantes, évaluer l'efficacité desdites mesures et à mettre en œuvre des actions correctives au besoin.

Le tableau ci-dessous décrit le programme de suivi environnemental et social

Tableau 8 Programme de suivi environnemental et social

Éléments de suivi	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Responsable	Cout en FCFA	Contrôle réglementaire	Périodicité
Phase travaux						
Qualité de l'air	Teneur de polluants particuliers (particules fines : dans l'air sur les chantiers et à proximité des villages	Mesures automatiques de particules ; Installation de jauges	PIDACC/MDC	Détecteur de particules : 400 000	AGEE/ CPSES	En fonction de la nature des travaux
Gestion des déchets	Traçabilité des déchets (solides et liquies)	Analyse des bordereaux d'enlèvement	PIDACC/MDC	Pris en charge dans les prestations de la mission de contrôle	AGEE/ CPSES	En continu
Perte de végétation	Observation directe Dénombrement des plants mis en terre et entretenus	Rapport HSE	PIDACC/MDC		AGEE/ CPSES	Pendant les travaux
Santé	Prévalence des infections respiratoire Aigis (IRAs) chez les travailleurs ; Prévalence des IST/VIH-SIDA chez les travailleurs et les riverains	Consultation du registre des visites d'embauche et de suivi sanitaire ; Surveillance médicale	PIDACC/MDC	Pris en compte dans le plan de gestion des risques professionnels (conventions avec les structures sanitaires locales)	AGEE/ CPSES/centre de santé	Trimestrielle et en cas de référencement par le médecin de travail de l'entreprise

Éléments de suivi	Indicateur de suivi	Méthode de suivi	Responsable	Cout en FCFA	Contrôle réglementaire	Périodicité
Sécurité	Nombre d'Incidents/accidents survenus sur les chantiers et le long des voies d'accès	Consultation du registre des incidents/accidents	PIDACC/MDC	Pris en charge dans les prestations de la mission de contrôle	AGEE/ CPSES	En continu
Genre	Nombre de cas d'Abus/harcèlements (VBG) Discriminations liées au sexe	Consultation des rapports de surveillance. Entretiens	PIDACC	Prise en charge des acteurs locaux : 1 000 000	Service Régional de l'Action Sociale	Hebdomadaire
Climat social	Nombre d'emplois octroyés aux populations riveraines ; Nombre de plaintes enregistrées, traitées et clôturées dans les délais (fonctionnement du MGP)	Consultation du registre d'embauche et de règlements des plaintes Entretiens	CR/CPSES	Pris en charge dans les prestations de la mission de contrôle	CPSES	Mensuelle

XII. COUT GLOBAL DU PGES

Le coût de la mise en œuvre des mesures du plan de gestion environnementale et sociale du projet de construction des infrastructures d'élevage est estimé globalement **à 1 681 788 286 GNF soit 191 620 USD**

Désignation	Couts en GNF	Dollars us
Coût des mesures d'atténuation, de compensation dans les quatre Préfectures	986 039 146	112 363
Activités de suivi et surveillance	68 929 140	7 852
Activités de renforcement de capacités	240 000 000	27 340
Mise en œuvre du MGP	386 820 000	44 065
Cout global du projet	1 681 788 286	191 620

XIII. CONCLUSION

Cette Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) du projet de construction des infrastructures d'élevage dans les préfectures de Kouroussa, Dinguiraye, Mandiana et Siguiri réalisée entre Mars et Novembre 2023 a connu la participation de toutes les parties prenantes à savoir :

Le Maître d'Ouvrage : Ministère de l'Energie, de l'hydraulique et des hydrocarbures ;

Le Maître d'Ouvrage délégué : Projet PIDACC ;

Le Consultant : Groupement SERTAS/BEDRU/CEFCOD ;

Bénéficiaires : les quatre préfectures et les 25 Villages concernés.

Elle nous rend compte des résultats de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux potentiels dudit projet ainsi que les mesures d'atténuation et de bonification de ces impacts suivant le Système de Sauvegarde intégré de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Pour chacune des composantes considérées, les effets identifiés sont analysés et évalués suivant toutes les Etapes du projet.

Le coût total de mise en œuvre des mesures environnementale et sociale du projet est de **1 681 788 286 GNF soit 191 620 USD.**

Selon l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, le projet engendrera inévitablement des impacts sur l'environnement biophysique et humain.

Au niveau des sites, aussi bien en de phase de préparation à la phase d'exploitation, il y aura des risques de perturbation et de dégradation du milieu physique, biologique et humain. Ces principaux risques sont entre autres, l'accroissement du cheptel sur les sites pourraient accroître les maladies d'origines animale transmissibles aux humains (zoonose). La pression sur des animaux sur les ressources naturelles autour des sites (flore, faune, ressource en eau). Les principaux impacts sont :

❖ Impacts environnementaux et sociaux positifs

Amélioration du pastoralisme à travers la construction de 32 infrastructures d'élevage. Ces travaux créeront des milliers d'emplois directs et indirects dans les zones du projet. Les bénéficiaires auront l'avantage de suivre des formations sur la gestion durable des infrastructures d'élevage.

❖ Impacts environnementaux et sociaux Négatifs

Le projet entrainera la perte du couvert végétal avec la disparition de plus de 1351 arbres et arbustes.

Cependant, ces impacts devraient rester mineurs, si des mesures d'atténuation sont mises en œuvre de manière efficace à travers un programme strict de suivi et de surveillance environnementale élaborées.

Pour la bonne marche du projet, des consultations publiques ont été réalisées dans l'ensembles des localités concernées. A l'issus de ces consultations des préoccupations et attentes ont été formulées dont la synthèse est la suivante :

Attentes

- L'emploi des jeunes des communautés riveraines ;

- Le désenclavement des zones du projet ;
- L'appui à la construction des infrastructures sociales de base (écoles, forages, reprofilage des pistes, etc) ;
- Le développement communautaire par le soutien aux groupements communautaires ;
- La protection des cours d'eau contre les déversements de polluants ;
- L'implication des autorités locales dans le processus de sensibilisation et d'information de la population riveraine au projet

Préoccupations

- Craintes liées aux accidents de circulation ;
- Craintes liées à la prolifération des maladies des animaux ;
- La multiplication des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- Craintes liées à la pollution des cours d'eau et de l'air ;
- Craintes liées au vol de bétail par la concentration des troupeaux au même endroit ;
- Le non emploi des jeunes de la localité ;
- Dépravation des mœurs et insécurité pour les communautés ;
- Les accidents routiers par la non limitation de la vitesse de circulation.

En réponse à ces attentes et préoccupations, il a été notifié aux bénéficiaires qu'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) sera élaboré et que le promoteur s'engage à prendre en compte leurs avis.